



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

6<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 24 septembre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## **Allocution de M. William Jefferson Clinton, Président des États-Unis d'Amérique**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États-Unis d'Amérique.

*M. William Jefferson Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. William Jefferson Clinton, et je l'invite à faire sa déclaration.

**Le Président Clinton** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai eu l'honneur, il y a trois ans, d'être le premier Président américain né après la création de l'Organisation des Nations Unies à prendre la parole devant l'Assemblée générale. L'ONU, qui est maintenant dans sa cinquante et unième année, n'a pas encore réalisé toutes les aspirations de ses fondateurs. Mais les idéaux de la Charte des Nations Unies — la paix, la liberté, la tolérance et la prospérité — touchent aujourd'hui plus d'individus dans plus de nations que jamais auparavant.

Nous nous trouvons maintenant à un tournant historique où les blocs et les barrières qui ont longtemps délimité le monde commencent à céder la place à une ère de possibilités remarquables — une époque où davantage de nos enfants et davantage de nations seront en mesure de réaliser leurs rêves plus que jamais auparavant. Mais c'est également une époque de nouvelles menaces — menaces terroristes, menaces des États scélérats qui les soutiennent, menaces découlant de haines ethniques, religieuses, raciales et tribales, menaces que représentent les criminels internationaux et les trafiquants de drogue — lesquels deviendront tous plus dangereux s'ils arrivent à avoir accès aux armes de destruction massive.

Il est clair que le défi auquel nous sommes confrontés est double : saisir les nouvelles opportunités qui permettront à davantage de gens de jouir de la paix et de la liberté, de la sécurité et de la prospérité et réagir vigoureusement et rapidement contre les dangers nés du changement.

Cette semaine ici même, nous allons franchir un immense pas en avant. Par un consensus global écrasant, nous allons prendre l'engagement solennel de mettre fin à tous les essais nucléaires pour toujours.

Avant d'entrer dans cette salle, j'ai eu le grand honneur d'être le premier dirigeant à signer le Traité d'interdiction complète des essais. Je l'ai fait avec une certaine

fierté, en me servant de ce stylo, car ce stylo est le stylo même qu'utilisa le Président Kennedy pour contribuer, il y a 33 ans, à la naissance du Traité d'interdiction partielle des essais.

Le Traité d'interdiction complète des essais contribuera à empêcher les puissances nucléaires de mettre au point des armes plus perfectionnées et plus dangereuses encore. Il réduira la capacité des autres États d'acquérir eux-mêmes de telles armes. Il nous indique un siècle dans lequel les rôles et les risques des armes nucléaires peuvent être davantage réduits et finalement éliminés.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à rendre cette journée possible, et particulièrement le Président du Comité de négociation du Traité d'interdiction complète des essais, l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, et le Gouvernement australien, qui en a été le chef de file aux Nations Unies.

Je remercie le Secrétaire général des remarques qu'il a faites ce matin lorsqu'il a défini les critères et les normes de l'appui à apporter à l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire du Traité.

Les signatures des puissances nucléaires mondiales déclarées — les États-Unis, la Chine, la France, la Russie et le Royaume-Uni — ainsi que celles de la grande majorité des autres nations, créeront immédiatement une norme internationale contre les essais nucléaires avant même que le Traité n'entre en vigueur.

Le Traité d'interdiction complète des essais est le fruit d'un mode de travail de négociations réalisé en commun. Certains se sont plaints qu'il n'impose pas un désarmement nucléaire total pour une date déterminée. Je voudrais leur dire : «Ne renoncez pas aux avantages d'un tel résultat en ignorant le progrès colossal que nous avons déjà accompli en direction de cet objectif». Aujourd'hui, il n'y a pas de missiles russes pointés vers l'Amérique ni de missiles américains pointés vers la Russie.

Grâce aux Traités START, nous réduisons des deux tiers nos arsenaux nucléaires. L'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan ont renoncé aux armes nucléaires abandonnées sur leur territoire après la désintégration de l'Union soviétique.

Nous travaillons avec les États nouvellement indépendants pour améliorer la sécurité dans les installations nucléaires et transformer les armes nucléaires à des fins pacifiques.

Les États-Unis et les autres États dotés de l'arme nucléaire ont chaudement approuvé la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud et en Afrique. Aujourd'hui, la moitié de la surface du monde est dénucléarisée par accord international. Et la communauté mondiale a prorogé indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Néanmoins, certains des changements qui ont rendu ce progrès possible ont également créé de nouveaux dangers. À la suite de l'éclatement de l'Union soviétique, des matériaux nucléaires ont été dispersés à travers les États nouvellement indépendants. Alors que partout dans le monde, les barrières s'abaissent, le risque de contrebande de matériaux nucléaires s'accroît. Donc, même si nous réduisons les stocks mondiaux d'armes de destruction massive, nous devons aussi réduire le risque que des matières létales tombent entre de mauvaises mains, tout en mettant au point des moyens de défendre efficacement notre population au cas où cela arriverait.

Les États-Unis ont six objectifs prioritaires pour éliminer davantage la menace de destruction par les armes nucléaires et celle des armes de destruction massive, et pour limiter leur dangereuse dissémination.

Premièrement, nous devons protéger notre peuple d'une attaque chimique et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les États criminels et les terroristes de brandir la menace de gaz toxique en mettant en vigueur le plus tôt possible la Convention sur les armes chimiques. Je remercie les nations ici présentes qui ont ratifié cette Convention. Je regrette profondément que le Sénat des États-Unis ne se soit pas encore prononcé sur la Convention, mais je tiens à vous assurer et assurer tous les peuples du monde que je ne laisserai pas mourir ce traité, et que nous rejoindrons les rangs des nations déterminées à empêcher la dissémination des armes chimiques.

Deuxièmement, nous devons réduire le risque qu'un État ou une organisation hors-la-loi puisse construire un engin nucléaire en négociant un traité destiné à geler la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Conférence du désarmement devrait s'en occuper immédiatement. Les États-Unis, la Russie, la France et le Royaume-Uni ont déjà arrêté leur production de matières fissiles à des fins d'armements. Je demande instamment aux autres pays de mettre fin à la production de ces matériaux — laquelle n'est pas soumise au système de garanties — jusqu'à la conclusion du traité.

Troisièmement, nous devons continuer de réduire nos arsenaux nucléaires. Le Président Elstine et moi-même sommes prêts, une fois que la Russie aura ratifié le Traité START II, à discuter la possibilité de procéder à de nouvelles coupes, ainsi que de limiter et contrôler les ogives et les matières nucléaires. Cela permettra de faire en sorte que les profondes réductions soient irréversibles.

Quatrièmement, nous devons redoubler d'efforts contre la dissémination des armes nucléaires en renforçant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devrions conférer à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) un rôle accru et des outils plus efficaces pour mener des inspections dans le monde entier. Nos agents des forces de l'ordre et des douanes devraient coopérer davantage dans la lutte contre la contrebande nucléaire. Et j'exhorte tous les pays qui n'ont pas encore signé le TNP à le faire sans tarder.

Cinquièmement, nous devons mieux protéger nos peuples contre ceux qui pourraient utiliser la maladie comme arme de guerre, en donnant à la Convention sur les armes biologiques les moyens d'en renforcer l'application, y compris au moyen d'enquêtes menées sur place lorsque nous avons des raisons de croire que ces armes ont été utilisées ou lorsque des maladies se déclarent de façon suspecte. Nous devrions nous efforcer d'achever cette tâche d'ici à 1998.

Enfin, nous devons mettre fin au carnage causé par les mines terrestres antipersonnel, ces assassins cachés qui tuent ou mutilent plus de 25 000 personnes chaque année. En mai, j'ai annoncé une série de mesures envisagées par les États-Unis pour réaliser cet objectif. Aujourd'hui, je réitère mon appel en faveur de la négociation rapide d'une interdiction universelle de l'emploi, du stockage, de la fabrication, et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Nos enfants méritent de pouvoir circuler sur la Terre en toute sécurité.

Il y a 33 ans, au plus fort de la guerre froide, le Président Kennedy a pris la parole à l'American University de Washington, sur le thème de la paix, mais pas d'un idéal abstrait de paix. Au contraire, il nous exhortait à nous concentrer sur :

«une paix plus concrète, plus réalisable — basée non pas sur une révolution soudaine de la nature humaine mais sur une évolution graduelle des institutions humaines sur une série de mesures concrètes et d'accords efficaces qui servent les intérêts de toutes les parties concernées.»

Dans le même discours, il annonçait que des pourparlers sur un traité d'interdiction complète des essais allaient être entamés à Moscou sans tarder.

La vision du Président Kennedy allait au-delà des possibilités de son époque, mais ses paroles continuent de nous parvenir. Alors que nous apposons notre signature sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires — le prix qui a demandé le plus d'efforts et de temps dans l'histoire de la limitation des armements — faisons appel à la confiance des premiers pionniers et concentrons-nous sur les défis du nouveau siècle.

Durant les trois années écoulées, nous avons pris le bon chemin pour faire face à ces défis. En Bosnie, où la guerre est terminée et où, il y a 10 jours à peine la population s'est rendue pacifiquement aux urnes, nous avons progressé dans la bonne direction. Maintenant, nous devons aider la Bosnie à bâtir un avenir unifié, démocratique et pacifique.

En Haïti, où il n'y a plus de dictateurs, où la démocratie est de retour et où l'exode des réfugiés a cessé, nous avons également pris le bon chemin. Maintenant, nous devons aider le peuple haïtien à recueillir tous les avantages de la liberté et à se forger un avenir plus prospère. Au Moyen-Orient, et en Irlande du Nord, des progrès ont été faits en direction d'une paix durable, et nous sommes sur la bonne voie. À présent, nous devons appuyer la poursuite de progrès entre Israël et les Palestiniens, et nous devons élargir le cercle de la paix pour y inclure d'autres voisins d'Israël. Nous devons aussi contribuer à donner aux enfants de Belfast la chance de vivre une vie normale.

Le fait que la démocratie, l'ouverture de marchés et la paix prennent racine partout dans le monde est la preuve que nous allons dans la bonne direction. Ici, dans les Amériques, toutes les nations, sauf une, ont hissé le drapeau de la liberté. En Europe centrale, en Russie, en Ukraine et dans les autres nouveaux États indépendants, les forces de la réforme se sont acquiescées et continueront de bénéficier de l'appui des États-Unis. Nous devons maintenant commencer à accueillir les nouvelles démocraties européennes au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), renforcer le partenariat entre l'OTAN et la Russie et édifier une Europe sûre et unie.

En Asie, la Corée du Sud, le Japon, la Chine et les États-Unis ont réussi, grâce à un effort conjoint, à persuader la Corée du Nord de geler son programme nucléaire, sous surveillance internationale. Maintenant, à la suite des actes de provocation de la Corée du Nord, nous devons recher-

cher une paix permanente pour tous les Coréens. Notre planète est désormais un endroit plus sûr grâce à nos efforts conjoints pour fermer Tchernobyl, relever les défis des changements climatiques, protéger les forêts et les océans du monde. À présent, nous devons assumer notre devoir de gardiens de notre environnement, pour que nos enfants héritent d'une planète encore plus saine.

Nous devons tous poursuivre l'effort historique que nous avons entrepris pour instituer un système mondial d'échanges commerciaux plus universel pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons fait de remarquables progrès, mais il reste beaucoup à faire pour ouvrir les marchés, en créant des millions de nouveaux emplois pour tous nos peuples.

En cette époque de défis et de changements, l'Organisation des Nations Unies prend encore plus d'importance du fait que notre monde est plus interdépendant que jamais. La plupart des Américains le savent. Malheureusement, certains d'entre eux, impatientes de se libérer des problèmes mondiaux, et peut-être de se concentrer davantage sur nos propres problèmes, méconnaissent les réalisations de l'ONU comme les avantages de la coopération. Ils ignorent notre interdépendance à tous dans la définition d'un avenir meilleur. Ils ignorent tout de ce que les Nations Unies font pour rehausser la vie de millions de personnes en préservant la paix, en vaccinant les enfants, en prenant soin des réfugiés, en partageant les bienfaits du progrès partout dans le monde. À cause d'eux, les États-Unis éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs obligations envers l'ONU. Je tiens cependant à rassurer l'Assemblée : la vaste majorité des Américains appuient l'ONU, non seulement parce qu'elle incarne nos propres idéaux, mais parce qu'elle renforce nos intérêts. Nous devons continuer d'oeuvrer pour manifester cet appui. Depuis 51 ans, les États-Unis n'ont jamais cessé d'être le plus important contributeur de l'ONU. Nous payons nos arriérés, et je suis résolu à régler tout ce que nous devons. Cependant, nous appuyons également le processus de réforme, qui a beaucoup fait pour réformer et rationaliser la bureaucratie et contrôler le budget, et cela doit continuer.

Nous croyons également que nous — les nations du monde travaillant ensemble — devons tous intensifier notre lutte contre le terrorisme. L'année dernière, j'ai demandé aux pays rassemblés ici de s'engager à atteindre le niveau de tolérance zéro en ce qui concerne l'agression, le terrorisme et le comportement hors-la-loi. Franchement, nous n'y sommes pas encore arrivés. Un vrai niveau zéro de tolérance signifie ne fournir aucune aide ni donner refuge aux terroristes qui massacrent les innocents et aux trafiquants de drogue qui empoisonnent nos enfants, et faire tout ce que

nous pouvons pour empêcher que les armes de destruction massive tombent en de mauvaises mains. Cela exige aussi que nous isolions les États qui refusent de respecter les règles de comportement civilisé que nous avons tous acceptées. Aussi longtemps que l'Iraq menacera ses voisins et son peuple, aussi longtemps que l'Iran appuiera et protégera les terroristes, aussi longtemps que la Libye refusera de livrer les individus qui ont fait exploser l'avion du vol Pan Am 103, ces pays ne devraient pas devenir des membres à part entière de la famille des nations.

Les États-Unis mettent en oeuvre une stratégie en trois volets contre les terroristes : à l'étranger, en travaillant encore plus étroitement avec les pays qui partagent nos idées en la matière; au plan national, en fournissant à nos services chargés de l'application des lois les outils antiterroristes les plus rigoureux qui sont disponibles, et en faisant tout ce que nous pouvons pour rendre nos aéroports et les aéronefs qui nous relient les uns aux autres encore plus sûrs. J'ai demandé plus d'un milliard de dollars au Congrès pour pouvoir exécuter ces engagements, et nous nous employons à mettre en oeuvre le plan de sécurité aérienne mis au point par le Vice-Président des États-Unis pour accroître la sécurité des passagers qui empruntent la voie des airs à l'intérieur du pays ou pour se rendre à l'étranger.

Il y a d'autres mesures que nous devons prendre ensemble. L'année dernière, j'ai demandé une action conjointe contre le blanchiment de l'argent, pour fermer le marché noir du trafic d'armes, d'explosifs et de faux documents, pour créer d'autres centres d'organes chargés d'assurer le respect des lois partout dans le monde et pour renforcer les sauvegardes contre les matières mortelles. Dans chacun de ces domaines nous avons fait des progrès, grâce à l'Organisation des Nations Unies, grâce au Sommet de la paix à Sharm el-Sheikh, à la Conférence de Paris contre le terrorisme et individuellement.

À présent, nous devons adopter la déclaration sur le crime et la sécurité publique que j'ai proposée l'année dernière. Dans cette déclaration il y a une clause de non-asile, afin que nous puissions dire d'une seule voix aux terroristes, aux criminels et aux trafiquants de drogue : «Vous ne pouvez fuir, et vous ne pouvez vous cacher». Je demande à tous les Membres de ratifier 11 conventions internationales qui aideraient à empêcher et à sanctionner le terrorisme et à pénaliser l'utilisation d'explosifs dans les attaques terroristes.

À toutes les nations dont les enfants sont la proie de drogues et à toutes les nations qui produisent ces drogues : nous devons faire davantage pour réduire la demande et

pour retirer du marché les drogues illégales et les retirer également de la rue. Les États-Unis joueront leur rôle. La semaine prochaine, je vais allouer plus de 100 millions de dollars aux fins de l'achat du matériel de défense, des services et de la formation dont ont besoin le Mexique, la Colombie et d'autres pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes.

Ces ressources aideront nos amis à arrêter la circulation de drogues à la source. Je demande à présent à toutes les nations qui exportent les produits chimiques nécessaires à la production des drogues illicites de créer un groupe officieux dont les membres oeuvreront pour refuser l'envoi de ces produits chimiques aux producteurs de drogues. Nous ne devons pas tolérer que de nouvelles drogues assombrissent l'aube du siècle prochain.

Notre devoir qui est de lutter contre toutes ces forces de destruction est directement lié aux efforts que nous faisons pour réduire la menace des armes de destruction massive. Nous savons tous que nous ne sommes pas à l'abri de ces armes. Nous l'avons vu lorsque nos amis du Japon ont été l'objet de la puissance assassine d'un petit flacon de gaz Sarin lâché dans le métro de Tokyo. Nous savons qu'un petit cube de plutonium suffit pour construire une bombe nucléaire. Nous savons qu'un nombre accru d'individus dangereux ont accès à du matériel de destruction massive en raison de la liberté de mouvement et des frontières ouvertes de notre temps. La recherche visant à éliminer ces problèmes des arsenaux du monde et à les empêcher de proliférer revêt un caractère d'urgence nouvelle et puissante pour nous tous.

Renforçons donc notre détermination à lutter contre les États hors-la-loi, les terroristes et les criminels qui menacent notre sécurité, notre mode de vie et le potentiel de nos enfants au XXI<sup>e</sup> siècle. Renouvelons l'engagement pris de les empêcher d'acquiescer des armes de destruction massive. Oeuvrons plus fermement que jamais pour lever le rideau nucléaire qui a obscurci la scène mondiale pendant trop longtemps. Faisons de ces tâches solennelles notre obligation commune, notre engagement commun; ce faisant, nous pourrions alors ensemble entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle en avançant vers un monde meilleur et plus sûr — ce monde meilleur et plus sûr — que l'ONU cherche à construire depuis 51 ans.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des États-Unis d'Amérique pour l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. William Jefferson Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

#### **Allocution de S. E. M. Andris Škéle, Premier Ministre de la République de Lettonie**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Andris Škéle, Premier Ministre de la République de Lettonie.

*M. Andris Škéle, Premier Ministre de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre de la République de Lettonie, S. E. M. Andris Škéle, et je l'invite à prendre la parole.

**M. Škéle** (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Je souhaite que cette session de l'Assemblée générale soit productive et fructueuse et je puis assurer les membres de l'Assemblée de la pleine coopération de la délégation de Lettonie afin d'assurer le succès de nos travaux.

Le terme «réforme» a été beaucoup employé durant la session précédente de cet organe. Le terme «crise» pourrait être tout autant utilisé durant la cinquante et unième session. À ce titre, je voudrais rappeler ce que disait le Président des États-Unis John Fitzgerald Kennedy :

«Sous la forme d'un idéogramme chinois, le mot "crise" se compose de deux caractères. L'un représente le danger et l'autre représente les possibilités.»

Depuis qu'elle s'est jointe à l'Organisation des Nations Unies il y a cinq ans, la Lettonie a systématiquement appuyé les réformes afin d'éviter les crises. Après avoir été absents pendant 50 ans de la communauté internationale nous n'en apprécions que plus le fait que cette tribune est le seul lieu dans le monde où chacun peut parler d'une voix égale de questions ayant une importance mondiale.

Faire une déclaration depuis cette tribune est un moyen plutôt qu'une fin. Elle peut être la première de nombreuses étapes vers un progrès humain qu'Emmanuel Kant a caractérisé de paix éternelle. Trop souvent nous ne nous rapprochons de la réalisation de l'idéal d'un monde sans guerre et d'une Organisation des Nations Unies chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales que par la création de mécanismes nécessaires pour mettre un terme à des conflits armés. À cet égard, je voudrais vous rappeler que le bataillon de maintien de la paix commun à l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie dont la période de formation s'achèvera l'an prochain, constituera la contribution des États baltes à la consolidation des mécanismes de maintien de la paix et de rétablissement de la paix mis en place par l'ONU.

La situation dans le monde aujourd'hui nous conduit à nous poser trop souvent la question de savoir si nous avons agi trop tardivement, si nous avons manqué de sagesse, de prévoyance et d'efficacité diplomatique dans nos tentatives de règlement pacifique des différends. La Somalie, l'ex-Yougoslavie, la Tchétchénie, le Rwanda ne sont pas les seules régions à avoir souffert dernièrement. Ce sont là des problèmes posés à toute la communauté mondiale et non pas seulement à l'ONU. Cela nous amène à comprendre combien est éloigné l'idéal d'une paix mondiale éternelle, que très peu de gens croient possible, et dont la réalisation est l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Nous convenons tous que la paix est une valeur fondamentale et que la guerre est synonyme de catastrophe et de destruction. Cependant, nous vivons dans un monde où des conflits armés éclatent constamment; où certains profitent de la guerre; et où les relations fondées sur la domination, les règles du jeu et les valeurs différentes n'excluent pas la guerre en tant que mécanisme servant à poursuivre des intérêts nationaux.

Réduire l'éventualité de conflits régionaux est un aspect important de la sécurité mondiale. Tout conflit armé régional se répercute sur l'ensemble de la société, en particulier dans notre monde en mutation rapide et qui tend à se réduire, où les notions de distance, de rapidité et d'information se modifient rapidement. Le terrorisme international, le commerce illégal d'armements et de stupéfiants, les populations fuyant leurs foyers et les autres conséquences liées aux conflits régionaux ne se bornent pas uniquement à la zone de conflit. L'instabilité politique et le désaccord racial, religieux ou ethnique conjugués à des niveaux de vie peu élevés génèrent les conflits armés. L'Organisation des Nations Unies, au titre des mesures préventives, doit continuer à promouvoir activement le respect des droits de l'homme, la tolérance, le caractère universel de l'ONU, le

désarmement et la mise en oeuvre des accords de contrôle des armements, et à soutenir les économies des États qui ont besoin d'aide.

Nous saluons le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui est ouvert à signature et à ratification à la suite d'une longue et difficile recherche d'un compromis. J'ai l'intention de signer le Traité aujourd'hui. Nous sommes convaincus que ce Traité peut rapprocher le monde de la paix. La Lettonie estime impératif que le travail se poursuive sur le contrôle des armes classiques. Nous appuyons la Convention sur les armes chimiques, bien que nous soyons préoccupés par le fait que deux des plus grands producteurs d'armes chimiques n'aient pas encore ratifié la Convention.

La Lettonie estime que le respect universel des droits de l'homme devrait demeurer une priorité pour l'Organisation des Nations Unies et pour ses Membres. Tenant compte des tâches toujours plus importantes du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, une allocation accrue de ressources aux activités que mènent les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme est une nécessité impérieuse. L'application de deux critères, en ce qui concerne les droits de l'homme est intolérable et retient l'attention toute particulière de la Lettonie. Les directives pour la protection universelle des droits de l'homme sont les documents adoptés à la Conférence mondiale des droits de l'homme. Les pays devraient mettre en oeuvre ces directives et partager leurs expériences dans ce domaine avec d'autres pays.

Ces directives ont été appliquées en Lettonie à une situation démographique sans précédent provoquée par 50 années d'occupation. Conformément à une recommandation de la Conférence mondiale des droits de l'homme, la Lettonie a établi une institution indépendante pour la protection des droits de l'homme : le Bureau nationale des droits de l'homme. Ce Bureau a pour mandat d'entendre et d'enquêter sur les plaintes des résidents de la Lettonie, d'informer les membres de la société sur les droits de l'homme et de faire des recommandations au Gouvernement et au Parlement sur les législations relatives aux droits de l'homme. En mettant en place le Bureau national des droits de l'homme, la Lettonie a reçu une assistance précieuse du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer à protéger les valeurs qui font naître le respect des droits de l'homme, de la tolérance, du rejet de la violence et de la

promotion de la paix. Ceux ne sont pas les armes ou la force physique qui protègent les foyers, les peuples ou les pays. La véritable sécurité dépend notamment des bonnes relations qui s'établissent avec tous les voisins et d'une économie forte. La Lettonie met en oeuvre avec succès cette politique. Notre objectif est de réaliser une croissance rapide de l'économie et d'attirer l'investissement étranger en Lettonie. Cette année déjà la Lettonie a un des taux d'inflation les moins élevés de l'Europe orientale, conjugué à une monnaie stable, et des indices de développement s'accroissant rapidement. Nous avons un système portuaire bien développé, y compris le deuxième port le plus important du monde pour le chargement des sels de potasse et un des plus grands ports d'Europe pour le transit des produits pétroliers.

La Lettonie est le centre géographique des États baltes et un pont économique naturel entre l'Est et l'Ouest. Notre pays appartient à la famille européenne des États démocratiques, qui partage des valeurs communes et coopère à leur protection. La Lettonie considère comme très important de s'intégrer dans les structures européenne et transatlantique. Nous oeuvrons activement à l'intégration de la Lettonie dans les systèmes économiques européen et mondial, ainsi qu'à la création d'un partenariat étroit sur le continent européen, au niveau tant gouvernemental que non gouvernemental.

La Lettonie participe également aux efforts visant à améliorer le travail de l'ONU afin que l'Organisation puisse réagir plus efficacement aux défis de notre temps. Appuyant la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, et reconnaissant qu'il est souhaitable qu'un roulement des États Membres représentés dans les organes importants des Nations Unies se fasse plus régulièrement, la Lettonie a présenté pour la première fois sa candidature à un siège au Conseil économique et social à partir de 1997.

Un an s'est écoulé depuis la célébration par l'ONU de son cinquantième anniversaire. Nous y avons beaucoup entendu parler du caractère urgent des réformes de l'Organisation. Cependant, l'an dernier les États Membres n'ont pas été en mesure d'aboutir à un accord sur ces réformes tant attendues. Si les États Membres persistent à ne prendre aucune décision, l'ONU perdra lentement mais inéluctablement son aptitude à poursuivre efficacement des objectifs universels. Dans le cadre des efforts de réforme, il est important que l'Organisation des Nations Unies énonce et évalue périodiquement les priorités à suivre, en particulier au moment où les ressources sont limitées mais beaucoup sollicitées.

L'une des causes de la crise que traverse les Nations Unies est sa situation financière. La contribution financière de chaque État Membre à l'Organisation doit refléter sa capacité de paiement. Les contributions peuvent constituer un lourd fardeau pour les pays en développement et les pays à l'économie en transition dont la quote-part est trop élevée. Le futur système de contributions doit être juste, transparent et souple afin qu'il puisse être facilement ajusté en fonction des changements économiques.

La Lettonie tient à redire qu'un nouveau système novateur de financement est indispensable. Elle appuie le Conseil économique et social, qui s'efforce d'étudier de tels mécanismes pour financer un développement durable. L'introduction de nouveaux mécanismes de financement et d'autres instruments de gestion financière ne peut qu'améliorer la discipline financière des États Membres, qui en manquent actuellement.

La Lettonie appuie les réformes qui se traduiraient par une réduction du nombre d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du nombre de structures administratives au Secrétariat, de même que l'introduction générale de méthodes modernes de gestion.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, une des priorités devrait être de procéder à un ajustement de la composition du Conseil pour obtenir une représentation géographique équitable et répondre à l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies ces dernières décennies. L'efficacité des travaux du Conseil de sécurité doit encore être accrue en rendant ses méthodes de travail plus transparentes et en intensifiant l'échange actuel d'informations avec les États qui n'en sont pas membres.

La Lettonie est attachée aux idéaux de paix, de démocratie et des droits de l'homme. Elle s'identifie aux efforts de la société mondiale pour perpétuer et réaliser ces idéaux. Elle est un membre actif de la communauté des nations. C'est là, nous en sommes convaincus, la seule voie conduisant à la sécurité et à la prospérité économique et sociale pour notre pays et pour le reste du monde.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dick Spring, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, qui parlera au nom de l'Union européenne.

**M. Spring** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je ne doute pas que par votre expertise et votre expérience, vous saurez prendre la tête de nos travaux et nous guider comme il le faut pour que cette session soit couronnée de succès. Soyez assuré de notre plein appui.

J'ai l'honneur de m'adresser à cette Assemblée au nom de l'Union européenne.

L'année dernière, nous nous sommes rassemblés ici pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies. Les discours que nous avons entendus alors reflétaient un double message : conviction que les Nations Unies demeuraient plus que jamais indispensables dans un monde d'interdépendance croissante entre les nations; et souci de voir l'Organisation s'adapter et se renouveler pour répondre aux besoins d'un siècle nouveau. Il y avait un appel clair à ce que cesse le non-paiement des contributions dues aux Nations Unies — ce poison dans le système.

La déclaration faite à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies prévoyait à juste titre

«qu'augmentent considérablement les espoirs que l'on place dans l'Organisation.» (*Résolution 50/6*)

Elle appelait à ce que l'occasion soit saisie

«de mettre celle-ci plus pleinement au service de l'humanité, en particulier de ceux qui souffrent et sont les plus déshérités.» (*Ibid.*)

Point n'est besoin, à l'ouverture de la cinquante et unième session, de chercher un nouvel ordre du jour. La coopération à travers les Nations Unies continue d'offrir au monde les moyens irremplaçables nécessaires à la promotion de la paix, du progrès économique et social, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'action humanitaire. Pour conserver à l'Organisation son efficacité, nous avons besoin, en plus des ressources adéquates, d'une modernisation continue des structures et des méthodes de travail des institutions des Nations Unies. Ce qu'il nous faut faire maintenant, c'est mettre davantage l'accent sur les priorités communes afin de réaliser cela et adopter des décisions qui permettront de leur donner effet.

La mondialisation est l'une des caractéristiques qui définissent notre temps. Elle nous a fait prendre conscience que la paix et la prospérité ne peuvent être assurées par des États, ni même par des régions, agissant seuls. L'Union européenne elle-même incarne les principes de la coopération, de l'interdépendance, des droits de l'homme et de la démocratie. L'esprit de coopération est également le point

de départ de la contribution que l'Union apporte au niveau global, où les bénéfices énormes qui peuvent être obtenus en travaillant ensemble constituent le plus grand — et potentiellement le plus gratifiant — des défis auxquels l'humanité fait face aujourd'hui.

L'interdépendance même de nos peuples, de nos nations et de nos régions, qui nous amène à nous rassembler ici en tant que Nations Unies, devrait mettre en relief le rôle irremplaçable et les potentialités exceptionnelles de cette organisation, la seule à posséder une vocation universelle et une envergure planétaire. Est-ce le cas? Avons-nous renforcé la capacité d'action des Nations Unies et avons-nous déployé suffisamment d'énergie et fait preuve d'assez d'imagination pour exploiter les possibilités qu'elle nous offre?

L'année dernière, nous avons pu réfléchir, avec une fierté justifiée, aux 50 ans de succès substantiels enregistrés par les Nations Unies. Toutefois, la constatation que la gravité des conflits, des disparités économiques et des crises humanitaires dans le monde, loin de diminuer, ne faisait que croître est venue tempérer l'enthousiasme de notre commémoration. Dans de nombreuses régions du monde, nous avons assisté à une série de conflits ouverts et sanglants à l'intérieur de certains États et à la résurgence de vieux antagonismes; dans ces conflits, des millions de civils innocents, dont beaucoup de femmes et d'enfants, avaient trouvé la mort ou avaient été blessés; le nombre déjà élevé de réfugiés s'était encore accru; des violations grossières et flagrantes des droits de l'homme avaient été perpétrées massivement; et beaucoup s'étaient trouvés privés de nourriture, de soins, d'un abri. En même temps, les menaces qui pesaient sur l'environnement et les fléaux que constituaient la drogue et le terrorisme étaient au nombre des risques et des défis nouveaux qui exigeaient également une action internationale concertée.

L'urgence et la complexité de ces problèmes, parmi d'autres, auxquels les Nations Unies sont confrontées à une époque de grands changements politiques, économiques et technologiques, nous ont conduits à lancer un appel commun pour une Organisation des Nations Unies redynamisée et plus efficace dans la réponse qu'elle apporte aux besoins nouveaux. Des progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée pour rationaliser les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social, pour accroître l'efficacité et pour améliorer la gestion. Cela mérite d'être salué. Mais nous sommes encore loin des résultats d'ensemble nécessaires. Les États Membres et l'Organisation doivent encore fournir des efforts sérieux. L'approche multilatérale qu'incarnent les Nations Unies est menacée si nous ne

pouvons pas répondre aux défis qui se trouvent devant nous. Nous avons besoin d'un nouvel engagement en faveur de l'action collective avec de la hauteur de vues et de l'autorité soutenues par la volonté politique de chaque État Membre. L'Union européenne réitère aujourd'hui son attachement aux Nations Unies. Nous sommes déterminés à leur donner les moyens de s'acquitter des tâches qu'amènera le prochain siècle.

L'expérience récente nous a appris que nous avons besoin pour la prévention des conflits et la gestion des crises d'une stratégie plus ample. Une stratégie qui s'attaque tant aux causes des conflits qu'à leurs conséquences. L'Agenda pour la paix, initiative que le Secrétaire général a présentée au moment opportun après l'avoir soigneusement pesée, nous montre la voie à suivre. De précieux enseignements ont été tirés de l'expérience que les Nations Unies ont acquise en matière de maintien de la paix. Ils devraient inspirer la poursuite de cette nouvelle stratégie.

Pour assurer la paix, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Trop souvent, les Nations Unies sont appelées à agir pour pallier les effroyables conséquences des conflits. La prévention est une bien meilleure stratégie. Un système d'alerte précoce, amélioré grâce à des efforts plus efficaces et mieux coordonnés réalisés au plan international et qui tienne compte de facteurs économiques et sociaux peut être d'un grand secours pour mettre au point une meilleure réaction. L'accent doit être mis davantage sur la diplomatie préventive et sur une réponse rapide aux crises, qui se fonde sur une meilleure information et une meilleure planification, y compris des procédures plus adaptées aux consultations avec les pays qui fournissent des contingents. Les mécanismes existants de médiation, de conciliation et de bons offices pourraient être exploités avec plus d'énergie et d'imagination. La reconstruction après les conflits doit être plus globale et mieux coordonnée afin qu'il soit possible de s'attaquer aux problèmes plus vastes que posent l'aide humanitaire, la reconstruction économique et sociale, ainsi que le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit.

*M. Çelem (Turquie), Vice-président, assume la présidence.*

Même avec un système amélioré d'alerte rapide et de prévention des conflits, les opérations de maintien de la paix demeureront nécessaires. Les résultats de certaines opérations difficiles menées récemment ne doivent pas faire oublier les succès enregistrés par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Le soutien de l'Union européenne au rôle que jouent les Nations Unies dans le

maintien de la paix reste entier. Les États membres de l'Union européenne, y compris mon pays, n'ont jamais manqué de fournir des ressources et des effectifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, c'est l'Union qui est le principal fournisseur de contingents pour les opérations en cours et qui fournit 37 % au budget de maintien de la paix des Nations Unies. Cela a demandé des sacrifices, et même parfois l'ultime sacrifice. Au nom de l'Union européenne, je rends hommage à la mémoire des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix et aux plus de 25 000 autres qui, en ce moment même, sont engagés dans 17 opérations de par le monde.

Trop souvent, les Nations Unies ont été appelées à intervenir dans des situations de conflit sans disposer, pour avoir la moindre chance de succès, d'un mandat clair, de ressources suffisantes ou d'un appui politique solide. Trop souvent, les Nations Unies ont dû se limiter à maintenir indéfiniment une paix fragile entre des parties ennemies qui, même après des décennies, ne manifestent aucune volonté réelle d'assumer la responsabilité de trouver un règlement au conflit. Cela entraîne le gaspillage de ressources précieuses. Mais, plus grave encore, cela sape la confiance dans les Nations Unies. Si nous consacrons nos énergies à définir de nouvelles stratégies pour la prévention des conflits et la gestion des crises, nous aurons beaucoup contribué à renforcer la capacité des Nations Unies dans ce domaine vital. L'Union européenne, quant à elle, oeuvrera pour renforcer au maximum ce rôle essentiel de l'Organisation.

On ne saurait exiger des Nations Unies qu'elles assurent à elles seules la prévention des conflits et le maintien de la paix dans le monde. L'Union européenne se félicite qu'une coopération plus étroite et un soutien mutuel tendent à s'instaurer entre les Nations Unies et les organisations régionales. En Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a été reconnue comme un organisme régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'ONU et l'OSCE coopèrent déjà étroitement et coordonnent leurs efforts. Dans le cadre de l'OSCE, l'Union européenne coopère avec tous les États de l'OSCE pour développer le concept de renforcement mutuel d'institutions, de manière à accroître la sécurité et la stabilité européennes. L'Union encourage et appuie les efforts similaires faits dans d'autres régions. Il importe que les Nations Unies tirent parti de ces initiatives et fassent fond sur elles. Les réunions d'organisations régionales que le Secrétaire général a convoquées ces dernières années constituent une innovation importante à cet égard. Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle déterminant dans les stratégies à plus long terme destinées

à prévenir les conflits, notamment dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, des droits de l'homme, ainsi que du développement économique et social équitable.

L'Union européenne attache la plus haute priorité au progrès dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Si nous voulons investir dans la paix, nous devons tous prôner le désarmement. Aujourd'hui est un jour favorable pour le désarmement et les Nations Unies. Mes collègues de l'Union européenne et moi-même avons eu le privilège ce matin de signer, au nom de nos États respectifs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Union européenne engage tous les États à signer et à ratifier cet important traité.

Nous devons répondre au clair souhait de tous nos peuples de vivre dans un monde où les menaces que font peser les armes nucléaires et les armes de destruction massive pourront être atténuées et à terme supprimées. Nous avons fait un premier pas en adoptant des conventions qui interdisent les armes chimiques et biologiques. L'étape suivante est l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de fabrication de matières fissiles.

À cette session, l'Union européenne accordera aussi la priorité aux mesures propres à écarter la menace que constitue l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel. Il y a aujourd'hui plus de 110 millions de mines terrestres sur notre planète, essentiellement dans des pays en développement. Chaque année, elles tuent aveuglément 26 000 personnes, pour la plupart des civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Les mines terrestres antipersonnel ont estropié un quart de million de personnes.

Par un paradoxe aussi incroyable que révoltant, alors que les Nations Unies, avec le concours actif de l'Union européenne et d'autres États, poursuivent leur travail vital de déminage, des millions d'autres mines antipersonnel sont posées chaque année. L'Union européenne a soutenu l'appel lancé par le Conseil de sécurité à tous les États pour qu'ils contribuent au Fonds volontaire pour le déminage. Nous lançons un appel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils joignent leurs efforts à ceux de l'Union européenne afin que, dans un esprit de commune humanité, les mines antipersonnel ne puissent plus tuer et mutiler aveuglément.

La maîtrise des armements conventionnels, au niveau tant planétaire que régional, mérite aussi toute notre attention. Nous avons désormais la possibilité de surmonter la méfiance et l'insécurité qui présidaient auparavant aux

négociations sur la maîtrise des armements et de créer un climat de transparence et de coopération propice à une réduction des armements. Ce processus est en cours en Europe. Nous aimerions le voir prendre forme dans d'autres régions du monde.

Le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est aujourd'hui une cause majeure de conflit. Beaucoup de conflits à l'intérieur d'États sont dus au fait que des minorités, et dans certains cas des populations entières, sont privées des droits de l'homme fondamentaux. Le droit démocratique qu'ont tous les citoyens de participer librement et ouvertement à la gestion de leur société continue d'être menacé, voire refusé. La bataille devant mener à l'émancipation économique et sociale des femmes ainsi qu'au renforcement de leur pouvoir d'action a commencé. C'est une question à laquelle l'Union européenne attache une importance toute particulière.

Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a été le fer de lance dans la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques. Elle peut s'enorgueillir de ses acquis. L'Union européenne continuera à soutenir, matériellement et politiquement, le travail essentiel que les Nations Unies continuent d'accomplir dans ce domaine. L'Union considère qu'il est essentiel d'assurer par le budget ordinaire des Nations Unies un financement suffisant au Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et au Centre pour les droits de l'homme. L'Union européenne appuie sans réserve la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors du récent Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Cette initiative vient à point nommé pour contrer cette forme odieuse de maltraitance qui touche toutes les régions du monde.

Malgré les efforts et les ressources consacrés à ce problème depuis des décennies, l'écart entre les riches et les pauvres s'est élargi au lieu de se réduire. Dans bon nombre des nations les moins avancées, le développement régresse au lieu de progresser. Il est plus que temps de lancer une nouvelle offensive mondiale contre la pauvreté, cause majeure d'instabilité et de conflit. Nous accorderons une priorité élevée à la lutte contre la pauvreté et à l'initiative du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous devons intensifier nos efforts pour mener à terme les grands programmes relatifs à la promotion économique et sociale de la femme et nous devons penser et agir davantage dans une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'ensemble des activités liées au développement.

L'Union européenne reconnaît le rôle central que le système des Nations Unies a joué par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées et de ses programmes et qu'il continuera à jouer dans les domaines humanitaire, économique et social. Nous devons réformer et revitaliser le système des Nations Unies dans ce domaine pour produire un impact réel et durable sur le développement durable.

Notre but est la réforme et non la compression des ressources. Les travaux sur «Un Agenda pour le développement» ont amorcé ce processus. C'est avec un sens de l'urgence qu'il nous faut imprimer un élan à nos travaux au cours de cette session de l'Assemblée générale et tirer parti des progrès accomplis récemment. L'Union européenne accordera une attention particulière au suivi de la résolution 50/227 concernant la revitalisation du système.

Il sera capital d'assurer un réel suivi des conclusions de la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) consacrée à l'aide humanitaire pour définir, dans le cadre du système des Nations Unies, une stratégie plus solide et mieux coordonnée, qui permette d'exécuter des programmes efficaces, là où le besoin se fait le plus sentir. Nous devons également veiller à progresser dans la coordination des résultats des récentes conférences des Nations Unies, y compris la Conférence Habitat II qui s'est tenue en juin.

L'Union européenne se félicite du regain d'importance accordé par l'ECOSOC à la menace planétaire que représentent les stupéfiants. L'Union accorde une priorité élevée aux mesures qui permettront de mieux coordonner les efforts pour lutter contre ce fléau, qui mine la structure même de nos sociétés.

Le succès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui s'est tenue à Midrand constitue un motif de satisfaction, car il met en relief la possibilité d'effectuer des réformes et de progresser dans la rénovation du système.

La prochaine session extraordinaire sur Action 21 et le suivi de la Conférence de Rio nous permettra de donner un nouvel élan à l'action entreprise en faveur du développement et de l'environnement et pour apporter un soutien accru aux travaux de la Commission du développement durable.

L'Union européenne invite tous les États Membres à se joindre à un nouveau partenariat mondial pour le développement. Il est de l'intérêt commun des peuples que nous représentons que nous nous liguions au sein d'une alliance

mondiale contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'ignorance et le dénuement. C'est là un défi majeur pour l'ONU et ses États Membres.

S'agissant de la situation financière, notre effort de revitalisation et de réforme du système des Nations Unies s'inscrit dans un contexte de grave crise financière. Cette crise continue sape le climat de partenariat nécessaire et la capacité de mettre en oeuvre les programmes existants dans de nombreux domaines. Elle détourne les efforts et l'attention des tâches réelles du moment.

L'Union européenne a déclaré à maintes reprises que la Charte fait obligation à tous les États membres de payer leurs arriérés et de verser leurs quotes-parts au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix intégralement, ponctuellement et sans condition. Les États membres de l'Union européenne dont les contributions représentent plus de 35 % du budget ordinaire et plus de 37 % du budget des opérations de maintien de la paix ont toujours honoré cette obligation. Ils estiment que si l'on veut résoudre cette crise tous les États Membres doivent en faire autant.

L'Union reconnaît la nécessité de réformes financières pour assurer, sur ce plan, la stabilité à long terme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a donc présenté une série de propositions visant à réaliser une réforme financière globale, y compris une adaptation du barème des quotes-parts, afin qu'il reflète de manière plus réelle la capacité de paiement.

Cette session devrait voir des efforts résolus pour négocier des solutions.

Les conflits et les tensions du monde d'aujourd'hui sont reflétés dans le mémorandum diffusé en même temps que ce discours, et dans lequel l'Union européenne expose les grandes lignes de sa position sur les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. À ce stade, j'aimerais attirer l'attention sur certains dossiers épineux, qui inspirent à l'Union européenne une profonde préoccupation : l'ex-Yougoslavie, Chypre, le processus de paix au Moyen-Orient et la région des Grands Lacs en Afrique.

En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, l'Europe n'a pas échappé aux conflits ethniques tragiques que connaissent d'autres régions. Les progrès que nous avons accomplis en faisant cesser la guerre sauvage dans l'ex-Yougoslavie ont exigé les efforts conjugués de la communauté internationale et de toute une série d'organismes internationaux et régio-

naux, notamment les Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne.

Toutefois, il nous faut encore répondre aux énormes besoins humanitaires et en matière de reconstruction que la guerre a laissés dans son sillage et nous atteler à la tâche plus difficile et de longue haleine consistant à rétablir la confiance, la sécurité et la paix pour les peuples de la région et à assurer le plein respect de l'intégrité territoriale des différents États souverains.

L'Union européenne et ses États membres demeurent attachés à la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine et résolus à apporter une contribution très substantielle à l'effort concerté pour aider les parties — qui sont responsables au premier chef de la mise en oeuvre de cet accord — à honorer leurs obligations.

Les tâches qui nous attendent sont redoutables. Dans l'immédiat, il s'agit d'assurer le suivi des élections en Bosnie-Herzégovine, qui se sont déroulées, le 14 septembre 1996, sous la supervision de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). À cet égard, je tiens à saluer en particulier la contribution très importante qu'ont apportée la Force multinationale de mise en oeuvre et les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (IFOR), y compris la Force de police internationale, en veillant au déroulement pacifique des élections.

L'Union appuie pleinement la stratégie du Haut Représentant, M. Carl Bildt, en ce qui concerne la mise en place des institutions communes de l'État après les élections. Qu'il soit assuré de notre soutien dans le rôle déterminant qu'il joue dans le processus de mise en oeuvre des accords de paix. Nous ne sous-estimons pas l'énormité de la tâche. Si nous voulons réussir à maintenir la paix, il est essentiel que la communauté internationale coordonne étroitement ses activités et que toutes les parties coopèrent pleinement au processus. L'Union européenne travaillera en collaboration étroite avec les Nations Unies et la communauté internationale pour définir une stratégie à long terme efficace, permettant d'assurer la paix et une stabilité auto-entretenu en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, l'Union note que les parties sont convenues de tenir de nouvelles élections en septembre 1998. D'ici là, il importera d'aider le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à faciliter le retour des milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui n'ont pas encore pu regagner leurs foyers. Notre objectif final doit être la réintégration de toutes les anciennes républiques yougoslaves au sein de la communauté des nations pacifiques et démocratiques.

L'accord de base pour la Slavonie orientale doit être intégralement mis en oeuvre et le retour dans cette région des réfugiés et des personnes déplacées doit être mené à bien. Ces personnes doivent avoir la garantie que leurs droits de l'homme seront pleinement respectés.

L'Union salue l'important travail accompli par l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental dont nous soutenons pleinement les efforts. L'Union continue d'attacher une grande importance à ce que la plus grande coopération soit apportée au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Ses travaux témoignent de la détermination de la communauté internationale de traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Pour que puissent s'instaurer justice, confiance et démocratie dans la région, il est capital que toutes les parties honorent les engagements qu'elles ont pris de livrer les personnes inculpées.

Pour ce qui est de Chypre, l'Union européenne souligne une fois de plus que le statu quo actuel à Chypre n'est pas acceptable. Elle réaffirme qu'elle soutient vigoureusement les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à une solution négociée et durable de la question chypriote, qui respecte la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du pays, conformément aux résolutions de l'ONU en la matière. L'Union européenne se félicite de la désignation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Han Sung-Joo. La présidence de l'Union européenne a également désigné un Représentant spécial pour Chypre.

Le processus de paix au Moyen-Orient, fondé sur les principes déjà acceptés par toutes les parties dans le cadre des accords de Madrid et d'Oslo, est la seule voie conduisant à la sécurité et à la paix pour Israël, les Palestiniens et les États voisins. Le Conseil européen de Florence, qui s'est tenu en juin 1996, a réaffirmé le point de vue de l'Union européenne. Il a en outre déclaré que la paix au Moyen-Orient constitue une question d'intérêt fondamental pour l'Union européenne. L'Union s'emploie donc en particulier à encourager toutes les parties à s'engager de nouveau dans ce processus, à respecter et à mettre en oeuvre intégralement tous les accords déjà conclus.

Nous souhaitons contribuer activement à promouvoir ce processus dans les domaines tant politique qu'économique et tirer parti du travail important accompli au fil des ans par les Nations Unies en faveur d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Nous invitons tous les États Membres à tout mettre en oeuvre pour favoriser ce processus et encourager toutes les parties à le faire avancer.

L'Union redoute que l'absence de progrès qu'accusent actuellement les négociations ne compromette les perspectives de paix. Les progrès déjà réalisés devraient être renforcés par de nouveaux accords sur des questions concrètes. Nous espérons que la récente rencontre du Premier Ministre israélien et du Président palestinien aura des résultats positifs pour le processus de paix. Nous demandons au Gouvernement israélien de ne pas poursuivre l'extension des colonies de peuplement. Celle-ci, plus que tout autre élément, entame la confiance que les Palestiniens accordent au processus de paix. Elle affaiblit la capacité de l'Autorité palestinienne et de la société palestinienne en général à empêcher l'action des extrémistes et des fauteurs de troubles. En tant que principal bailleur de fonds, l'Union demeure résolue à aider le peuple palestinien et engage toutes les parties concernées à contribuer au relèvement économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Nous espérons que cet effort sera rendu plus efficace par le récent assouplissement des bouclages et que cette évolution encourageante se poursuivra.

Il importe que l'on progresse sur tous les volets du processus de paix. Nous préconisons une reprise rapide des négociations entre la Syrie et Israël et avons répété que nous soutenons l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban; nous souhaitons aussi que des négociations, auxquelles ce pays participerait, soient rapidement entamées.

Le lancement du processus de paix au Moyen-Orient a constitué une étape historique dans les tentatives réalisées de longue date pour que les populations de cette région puissent accéder à la paix juste et durable qu'à l'évidence elles appellent de leurs vœux et méritent. L'Union européenne intensifiera ses efforts pour assurer le succès de ce processus.

L'Union européenne partage le regain de préoccupation suscité dans la communauté internationale par la grave menace que la situation actuelle au Burundi fait peser sur la paix et la stabilité de la région des Grands Lacs. Les Nations Unies et l'Union européenne participent déjà à l'effort international destiné à faire face aux séquelles de la tragédie rwandaise : crise humanitaire majeure, problème aigu de réfugiés et processus de reconstruction régionale qui est en cours. Mais, en même temps, la région vit à nouveau la menace d'une guerre civile sanglante et d'un génocide au Burundi. Nous ne pouvons tolérer que cela ait lieu. L'Union

européenne appuie fermement les efforts accomplis par les Nations Unies et par l'Organisation de l'unité africaine pour rétablir le dialogue et la démocratie au Burundi. Elle salue en particulier le rôle déterminant que joue à cet égard l'ex-Président Nyerere, soutenu par d'autres dirigeants de la région. Leurs efforts sont soutenus par les Envoyés spéciaux de l'Union européenne, des Nations Unies et d'autres organismes.

Par la résolution 1072 (1996) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a indiqué sans ambiguïté aux parties concernées qu'il doit être mis fin à toute forme de violence et qu'un dialogue national n'excluant aucune partie ni aucun sujet doit être entamé sans délai et sans conditions. C'est la seule voie constructive menant à une solution durable, fondée sur un consensus négocié, démocratique et institutionnel, garantissant la sécurité pour tous. L'Union européenne demeure disposée à soutenir le nécessaire processus de redressement au Burundi dès que toutes les parties se seront engagées sur le chemin du dialogue avec la détermination nécessaire pour parvenir à une solution. Elle invite donc toutes les parties à renoncer à la violence et à s'engager dans ce processus de dialogue.

L'Union européenne demeure le principal bailleur de fonds pour l'aide humanitaire et la reconstruction dont la région a besoin. Elle se félicite des progrès accomplis dans la reconstruction du Rwanda, à laquelle elle apporte une contribution substantielle, et elle salue le travail accompli par les Nations unies dans différents secteurs au Rwanda.

Le retour des réfugiés et la réconciliation nationale dans ce pays demeurent des priorités pour l'Union. Nous continuerons aussi à soutenir le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, afin de souligner notre conviction que la communauté internationale doit poursuivre et traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de graves crimes contre l'humanité.

Nous avons entamé cette cinquante et unième session par un signal d'espoir. La signature aux Nations Unies aujourd'hui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires montre l'Organisation à sa juste place — saisie des plus profondes préoccupations de l'humanité. C'est la place que ses fondateurs ont cherchée pour les Nations Unies. C'est la place dont il est de notre responsabilité de

faire en sorte qu'elles l'occupent fermement, pour le monde d'aujourd'hui et pour les générations à venir.

Enfin, je vais maintenant parler en ma seule qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Irlande. À ce titre, je voudrais informer l'Assemblée de l'évolution de la situation en Irlande du Nord au cours de l'année écoulée. La recherche d'une paix durable et d'un règlement politique d'ensemble se poursuit. Des progrès substantiels ont été enregistrés au cours des 12 derniers mois en dépit de graves revers et de l'incertitude et de la méfiance qui continuent d'entraver le développement d'une véritable réconciliation entre les communautés en Irlande du Nord et entre les principales traditions que partage l'île de l'Irlande.

Les négociations auxquelles ont participé les gouvernements et les parties ont commencé en juin et ont repris au début de ce mois. L'objectif déclaré de ces négociations est de marquer un nouveau commencement des relations au sein de l'Irlande du Nord, de l'île de l'Irlande et entre les peuples de ces îles, et de convenir de nouvelles institutions et structures pour tenir compte de la totalité des relations.

Le Gouvernement irlandais continue de fonder sa démarche à l'égard de ces négociations sur les principes fondamentaux définis dans la Déclaration conjointe de 1993 publiée avec le Gouvernement britannique. Comme je l'ai indiqué l'année dernière, un Nouveau cadre d'accord, publié en 1995, représente l'évaluation commune des deux gouvernements d'un arrangement équilibré et honorable qui pourrait être envisagé pour l'ensemble des relations essentielles. Dans le cadre des négociations, nous plaiderons en faveur d'un arrangement juste selon ces principes, car nous sommes convaincus qu'il est nécessaire qu'intervienne de tous les côtés un changement radical et ambitieux de toutes parts. Dans le même temps, l'accord exige le soutien des représentants politiques des deux communautés et doit également jouir d'un soutien populaire majoritaire dans les deux parties de l'Irlande.

Nous continuons de penser fermement que des négociations globales, faisant intervenir la totalité des représentants des deux communautés, offrent les meilleures perspectives de réaliser un règlement durable fondé sur la reconnaissance des droits et aspirations de tous. L'Armée républicaine irlandaise, en mettant fin à son cessez-le-feu en février dernier, a non seulement causé d'autres morts et destructions et défié les vœux de la majorité écrasante du peuple de Grande-Bretagne et d'Irlande, mais elle a également obligé les deux Gouvernements à cesser le dialogue au niveau ministériel avec le Sinn Fein qui, en raison de

l'effondrement du cesse-le-feu, ne participe plus aux négociations.

Nous le regrettons, et nous en éprouvons de la frustration. Le Sinn Fein a un rôle potentiellement valable et constructif à jouer pour contribuer à un règlement durable et de longue portée. Mais le dialogue politique n'est viable et productif que sur la base des principes de la démocratie et de la non-violence. C'est pourquoi il doit y avoir un rétablissement sans ambiguïté du cessez-le-feu de l'IRA avant que le Sinn Fein ne puisse participer aux négociations qui seront favorisées par sa présence, comme elles le sont par celle continue des parties loyalistes.

De même, tous ceux qui sont véritablement attachés à la recherche d'un arrangement doivent de façon impartiale rejeter le sectarisme et s'opposer au désordre quelle qu'en soit l'origine s'ils veulent créer une atmosphère dans laquelle la réconciliation pourra prospérer et l'accord s'enraciner. La confrontation et la polarisation qui se sont produites l'été dernier lors de «la saison des marches», dont les conséquences se font encore sentir, font ressortir la nécessité absolue de parvenir à un compromis et à un accord mutuel.

L'instrument du progrès est de lancer le processus des pourparlers si nous pouvons persuader toutes les parties d'y participer de façon constructive. Il faut pour cela passer le plus tôt possible à des négociations de fond. Le Gouvernement irlandais s'emploie, avec le Gouvernement britannique, à convaincre les représentants de la communauté unioniste qu'ils doivent s'engager sans retard sur cette voie, sachant que ce processus contient d'ores et déjà des garanties multiples, notamment d'un référendum populaire, pour faire en sorte que les intérêts de leur communauté soient respectés dans tout résultat convenu.

L'appui constant de la communauté internationale constitue un atout précieux dont on pourra tirer profit dans la recherche d'un règlement. Plus directement, les négociations bénéficient de la présidence indépendante du sénateur Mitchell, des États-Unis, de l'ex-Premier Ministre Holkeri, de la Finlande, et du général de Chastelain, du Canada, dont la compétence et l'autorité jouissent du respect et de la confiance des participants. En outre, je tiens à exprimer la gratitude de mon gouvernement pour la générosité et le soutien de tous nos nombreux amis dans cette assemblée, en particulier du Gouvernement des États-Unis et de nos partenaires de l'Union européenne.

Les blessures ouvertes par ce conflit restent profondes et ne sont pas encore cicatrisées en Irlande. Nous ne pou-

vons pas nous bercer d'illusions quant au fait que le processus de réconciliation et l'élaboration d'un accord seront lents et pénibles. Mais nous avons continué de faire des progrès en ce sens, et nous sommes déterminés à poursuivre notre recherche de la paix.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Yevgeny Primakov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

**M. Primakov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'ordre du jour de la présente session reflète toute la complexité de l'étape que traverse actuellement l'humanité. Elle s'explique par la transition de l'opposition de blocs au monde multipolaire, à l'interdépendance économique et à la démocratisation des relations internationales.

Je voudrais souligner que, durant l'année écoulée, la Russie a contribué au raffermissement de cette tendance. Sur le plan interne, cela se traduit par la poursuite sans compromis du processus de réforme de la société. Le résultat des élections présidentielles qui ont eu lieu récemment dans le pays prouve à l'évidence que la Russie s'est engagée décisivement sur la voie de l'avenir. La majorité des Russes a voté pour la continuation des réformes économiques, pour l'État de droit et pour la politique de transparence et de coopération.

Dans nos relations avec les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), nous nous opposons résolument à la restauration de l'Union Soviétique, car cette notion se fonde sur la négation de la souveraineté des États formant la Communauté, ainsi qu'à l'isolationnisme national rigide. Nous soutenons l'intégration volontaire des membres de la CEI. Elle ne doit en aucune manière être isolée du reste du monde. Nous voulons que la CEI se transforme en un centre important de développement économique mondial et de stabilité internationale, et nous réaliserons ce but.

Sur le plan international plus général, la Russie s'est engagée dans la voie menant à la création d'un nouvel ordre mondial, qui se fondera sur l'égalité de tous les États, l'équité et la sécurité générale. Cependant, la formation d'un tel ordre mondial est un processus lent qui influence les causes objectives comme les causes subjectives. Il va de soi que c'est la fin de la «guerre froide» qui a fourni le point de départ au mouvement vers l'édification d'un monde stable et prévisible.

Cependant, la zone des conflits régionaux s'est élargie brusquement. Le choc général a provoqué la montée de la vague de terrorisme. La menace de la prolifération des

armes de destruction massive se dessine. Le refus de la confrontation idéologique et militaire, qui a été couronné par la victoire sur la «guerre froide», s'est avéré tout à fait insuffisant pour neutraliser tous ces dangers et risques.

Reconnaissons au moins que pour réussir dans cette entreprise, il faut surmonter d'abord toute l'inertie qui préside à la pensée politique. Malheureusement, les stéréotypes qui se sont enracinés durant les 40 ans qu'a duré la «guerre froide» dans la mentalité de la classe politique de plusieurs générations n'ont pas disparu en même temps qu'il était procédé au démantèlement des missiles stratégiques et à la destruction des milliers de chars. Je voudrais souligner à cet égard trois conditions nécessaires à la transformation des relations internationales au cours de la période d'après «guerre froide».

Premièrement : il faut veiller à ce que les anciens fronts de l'opposition de blocs ne soient remplacés par de nouvelles lignes de division. C'est précisément pourquoi nous n'acceptons pas l'idée que l'infrastructure militaire de l'OTAN s'étende au domaine de l'ex-Traité de Varsovie, ni les tentatives de faire de ladite alliance l'axe d'un nouveau système européen. Les immenses possibilités qu'offrent la coopération économique et l'enrichissement spirituel réciproque de tous les peuples du continent ne peuvent être réalisées que par la création d'un véritable système paneuropéen des relations internationales. Le Sommet de Lisbonne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est appelé à marquer une étape importante dans la formation d'une telle Europe.

Il est important, en général, de souligner que la logique d'un monde multipolaire au XXIe siècle doit être qualitativement différente des schémas de Metternich et de Bismarck. Le chemin vers l'établissement d'un système de sécurité universelle exige non pas de faire renaître les réflexes de rivalité et d'équilibre des forces, mais d'acquérir les talents nécessaires au partenariat égal entre les divers «pôles».

L'Europe n'est pas seule à sentir la menace que font peser de nouvelles lignes de division. L'intolérance, fort compréhensible, que suscite l'extrémisme d'un nombre de groupes et de mouvements islamiques, ne doit pas tendre à présenter presque tout le monde musulman comme un ennemi de la civilisation moderne. C'est là peut-être un des impératifs d'aujourd'hui.

La Russie préconise une opposition résolue aux forces extrémistes et terroristes, qui deviennent particulièrement dangereuses quand elles jouissent de l'appui de l'État.

Aucun effort ne doit être ménagé pour amener tous les États à s'en abstenir, car rien ne peut justifier cet appui. Je crois que le temps est venu d'élaborer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, une convention universelle, s'appliquant à tous les États sans exception, qui interdise d'octroyer où que ce soit le droit d'asile politique à ceux qui pratiquent des activités terroristes. Mais aucune sanction ne doit être un moyen destiné à punir les peuples ou à renverser les gouvernements. Il est beaucoup plus efficace d'offrir des perspectives d'un avenir meilleur à ceux qui renoncent à l'extrémisme en acceptant les normes de conduite de la communauté mondiale.

La deuxième condition qu'exige l'instauration d'une paix durable est l'élimination de la mentalité qui se fonde sur la notion de chefs et de suiveurs. Cette mentalité est entretenue par l'illusion selon laquelle il y avait, dans la «guerre froide», des pays vainqueurs et des pays vaincus. Mais ce n'est pas le cas. Les peuples des deux côtés du «rideau de fer» ont joint leurs efforts pour s'affranchir de la politique d'affrontement. Or, la mentalité qui se fonde sur la notion de chefs et de suiveurs incite à créer un «monde monopolaire». Ce modèle de l'ordre mondial est aujourd'hui inacceptable pour la majorité de la communauté internationale.

Enfin, la troisième condition qui permettra de réussir à ouvrir la voie à un monde stable est de recourir à la coordination des activités de la communauté internationale. À l'étape actuelle, le règlement des conflits locaux et régionaux est l'une des tâches principales. À cet égard, des progrès tangibles sont récemment devenus possibles. Les accords de paix sont appliqués en Bosnie. D'importants accords initiaux ont été conclus en vue d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient. On a pu assurer un cessez-le-feu en Transnistrie, Abkhazie, Ossétie du Sud et dans le Haut-Karabakh. La situation s'est améliorée quelque peu dans les zones de conflit du continent africain et d'Amérique latine. Mais il n'y a toujours pas de progrès réalisés sur la voie d'une paix durable dans les divers «points de tension».

Le sort du règlement au Moyen-Orient provoque de sérieuses préoccupations. La Russie, qui est l'un des pays à l'origine du processus de paix, ne peut consentir à ce que les premiers fruits des négociations de paix qui ont coûté si cher soient sacrifiés à des calculs tactiques et à des manoeuvres de politique intérieure. L'accomplissement des accords auxquels on est déjà parvenu reste l'unique base réelle pour préserver le processus de paix. Promouvoir dans toutes les directions des négociations fondées sur le principe les «territoires en échange de la paix», les résolutions 243 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sa

résolution 425 (1978) sur le Liban sont le seul moyen de progresser. Il doit être clair que plus la pause artificielle dans le processus de paix est longue, plus le danger de revenir à la confrontation est grand. Quand les négociateurs gardent le silence, les armes meurtrières se font entendre.

Nous apprécions les initiatives de paix entreprises par les États-Unis, l'Union européenne, la France, l'Égypte et les autres membres de la communauté internationale, et nous nous prononçons en faveur d'un partenariat toujours plus étroit dans ce domaine. C'est le moyen le plus efficace d'aider à établir la paix au Moyen-Orient.

Le règlement en Bosnie, après les élections du 14 septembre, a inauguré une nouvelle étape extrêmement importante. Les perspectives d'une paix durable se sont accrues. Cependant, il reste toujours le risque d'un nouveau retour à l'hostilité et à la confrontation. J'appelle de cette tribune toutes les parties bosniaques à tirer pleinement profit de la chance de paix que leur offre la communauté internationale. En même temps, l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les membres du Groupe de contact et le Haut Représentant doivent adopter sans délai une approche juste et pondérée envers les problèmes qui restent en suspens. Il est indispensable d'intensifier considérablement l'assistance à la reconstruction sociale et économique de la Bosnie-Herzégovine et à la création des conditions pour le retour des réfugiés.

Le temps est déjà venu d'adopter une vision qui aille même au-delà des accords de Paris. Il faudra sans doute une grande et longue opération civile de paix où l'ONU et ses institutions spécialisées devraient jouer un rôle important. La présence internationale militaire et policière à laquelle la Russie apporte sa contribution doit rester un facteur du processus de paix pendant une certaine période après les mois de décembre 1996.

Une condition sine qua non du succès du processus de paix sur le territoire de l'ex-Yougoslavie est la levée des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie et les Serbes bosniaques. Nous espérons que d'ici peu la délégation yougoslave prendra sa place dans cette salle ainsi qu'au sein de l'OSCE.

Le programme de désarmement, de sécurité et de stabilité tourné vers le XXI<sup>e</sup> siècle doit être un des pivots principaux de la stratégie de la période de transition. L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pas très important dans cette direction. La Russie vient de signer ce Traité. Nous considérons l'adhésion au Traité de tous les pays ayant le potentiel de fabriquer des

armes nucléaires comme extrêmement importante. En même temps, il faut être conscient que tout essai d'un dispositif nucléaire effectué par un pays avant l'entrée en vigueur du Traité changerait complètement la situation internationale, porterait un grand préjudice au Traité et pourrait forcer de nombreux pays à reconsidérer leur attitude envers le Traité.

Je voudrais préciser à l'intention de ceux qui s'y opposent que le Traité contribuera à la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire en même temps qu'il stimulera objectivement la transition progressive vers le désarmement nucléaire sur la base multilatérale. Cela reflète l'objectif de la proposition du Président de la Russie, M. Boris Eltsine, visant à conclure le Traité sur la sécurité nucléaire et la stabilité avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Nous proposons à tous les États intéressés d'entamer un échange d'opinions à ce sujet. Notre proposition d'oeuvrer à ce que les arsenaux nucléaires ne soient installés que sur les territoires des puissances nucléaires appropriées reste toujours d'actualité.

En outre, la consolidation du régime de la non-prolifération des armes de destruction massive dépend directement de la suppression efficace du trafic illégal des matières fissiles. Une grande contribution à la solution de ce problème a été faite par la réunion du Sommet des Huit sur la sécurité nucléaire tenue à Moscou et convoquée à l'initiative de Russie. J'invite tous les États Membres de l'ONU à prendre part à la réalisation des arrangements de Moscou.

Les droits de l'homme devraient former un des axes de la nouvelle conception de la sécurité internationale. La consolidation du mécanisme international de la protection des droits de l'homme peut assurer le respect de ces derniers. Il est nécessaire de renforcer ses fonctions de contrôle et de prévention et de l'orienter davantage vers des actions pratiques. Pourtant, l'aspiration légitime au respect des droits de l'homme ne doit pas servir des buts politiques; c'est un domaine trop délicat pour y intervenir à des fins de spéculations politiques.

Ces observations concernent l'ensemble du problème que pose la protection des droits des minorités nationales. L'actualité de ce problème dans le monde contemporain est évidente. La complexité de la situation — il faut l'avouer sans détour — crée la nécessité de conjuguer la protection des droits des minorités nationales avec le respect du principe d'intégrité territoriale des États. C'est justement à cela que vise la politique de la Russie. Cela concerne également de plein droit les pays baltes. Tout en reconnaissant la souveraineté de ces pays et leur intégrité territoriale, la Russie ne saurait se montrer indifférente à la politique

discriminatoire exercée en Estonie, ainsi qu'en Lettonie, à l'égard de la population russophone. Bien que nous rendions justice à tous les efforts qui ont été accomplis pour remédier à la situation, nous croyons indispensable d'intensifier et de systématiser les activités de l'ONU et des autres organisations internationales dans le domaine de la protection des droits des minorités nationales.

Comment peut-on mettre en oeuvre cette stratégie d'un nouvel ordre mondial? Tout en attribuant une grande importance aux relations bilatérales et aux organisations régionales qui fonctionnent avec efficacité, il faut préciser que l'Organisation des Nations Unies est le principal mécanisme pour assurer la transition sans heurt d'un monde bipolaire et conflictuel à un monde multipolaire et démocratique. Dans ces circonstances l'importance de l'ONU en tant que centre de coordination des actions des États s'en trouve renforcée. Au cours de l'établissement du système multipolaire, l'ONU est appelée à devenir une sorte de «filet de sécurité» de nature à minimiser les conséquences destructives des changements et de les orienter vers une évolution démocratique.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeurent la tâche principale de l'ONU, et c'est aux moyens politiques et diplomatiques que l'Organisation doit recourir avant tout en vue du règlement pacifique des différends. Si je rappelle ce fait à l'Assemblée générale, c'est parce que, ces dernières années, une sorte de «syndrome des sanctions» a commencé à se manifester plus souvent au sein de l'ONU, c'est-à-dire une tendance plus marquée à adopter davantage de sanctions et d'autres mesures coercitives, parfois au mépris des moyens politiques et diplomatiques existants. Nous sommes convaincus que l'ONU ne doit avoir recours à de telles mesures que dans des cas extrêmes, lorsque tous les autres moyens ont été effectivement épuisés.

La modernisation des mécanismes de sanctions imposées par l'ONU est nécessaire. Actuellement, par exemple, il n'existe pas de procédure précise pour la levée des sanctions qui, comme l'expérience le montre, est très importante. Le préjudice humanitaire causé par les sanctions ainsi que les dommages qu'elles entraînent dans les pays tiers doivent être réduits au minimum.

Il est très important de souligner que l'ONU doit rester la seule organisation pouvant autoriser le recours à la force. Il est absolument indispensable d'exclure toutes actions de ce genre en marge du Conseil de sécurité de l'ONU.

Un travail méthodique orienté vers la création d'un nouveau cadre juridique pour préserver la paix s'impose et l'Organisation peut et doit pouvoir l'accomplir. Pour donner une impulsion à ce travail, la Russie a proposé de tenir en 1999 une troisième conférence de la paix. Cette idée a déjà reçu l'appui d'un grand nombre d'États. Je crois que le moment est venu de débattre de cette initiative de manière constructive et pragmatique.

Les circonstances exigent que l'ONU adopte de nouvelles approches pour les opérations de maintien de la paix. On voit déjà se profiler l'image d'une pyramide qui régira les relations de l'ONU avec les organisations régionales. Faute de développer de telles relations, l'ONU ne pourra pas supporter le fardeau des opérations de maintien de la paix. Je me réfère ici tout spécialement à une pyramide, parce qu'il importe par principe de ne pas porter préjudice au Conseil de sécurité de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous espérons que l'ONU attachera une attention plus grande aux conflits qui sévissent dans la région de la CEI. Jusqu'à présent, ce sont la Russie et ses partenaires au sein de la Communauté qui ont joué à cet égard le rôle principal.

Dans les conditions actuelles, la Russie appelle l'ONU à se tourner vers le conflit afghan. Une situation réellement critique existe dans ce pays martyr, et nous devons tout faire pour lui épargner la désintégration. Le drame afghan ainsi que la chaîne ininterrompue de conflits intérieurs au Rwanda et au Libéria servent d'arguments convaincants pour amener l'ONU à mettre sur pied une diplomatie de réconciliation nationale.

Afin de s'acquitter de ces tâches, l'ONU a besoin elle-même d'être renouvelée et adaptée à ces nouvelles circonstances. La réforme s'impose, et ce n'est pas d'une action isolée dont on a besoin mais d'un processus qui englobe tout le système de l'ONU. La réforme de l'ONU doit poursuivre des buts bien déterminés : premièrement, ses activités doivent répondre aux exigences de l'époque, et, deuxièmement, la structure de l'ONU doit être optimisée afin d'augmenter son efficacité.

On a déjà beaucoup fait pour parvenir à cette réforme. La contribution du Secrétaire général de l'ONU à ces efforts est considérable. La Russie se prononce en faveur de la poursuite de ce travail bien difficile et de longue haleine.

C'est une tradition bien établie que de conclure un discours dans cette salle, devant cette assemblée, en disant

que la présente session doit jouer un rôle particulier dans le renforcement de la paix et que les peuples attendent de nous que nous prenions des décisions importantes. Je suis convaincu que cette session de l'Assemblée générale pourra répondre aux aspirations des gouvernements et aux espoirs des peuples dans la mesure où nous ferons tous ensemble un nouveau pas dans la transition difficile de l'humanité vers un monde uni dans sa diversité, vers un monde qui est ouvert au développement universel économique et spirituel, vers un monde qui promet la sécurité et la stabilité, vers un monde où les États coopèrent entre eux sur un pied d'égalité. Oeuvrons donc ensemble pour réaliser ce but.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Malcolm Rifkind, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Rifkind** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée féliciter l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, de son accession aux fonctions de Président de l'Assemblée générale. Je remercie également son prédécesseur, l'Ambassadeur Freitas do Amaral, du travail précieux qu'il a accompli durant la cinquantième session.

La fin du XXe siècle est une période fascinante. Pour les plus fortunés d'entre nous le monde n'a jamais ouvert tant de possibilités : les voyages sont incroyablement faciles, on se trouve devant une séduisante corne d'abondance de biens de consommation, des centaines de chaînes de télévision nous attendent dans nos foyers et nous avons l'Internet. Mais ces fruits sont refusés à la grande majorité de la population de la planète. Le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue ne fait que croître. Leur misère est un défi lancé à nos consciences, et je voudrais aujourd'hui parler de ce qu'ensemble, pays développés aussi bien que pays en développement, nous pouvons faire pour ceux qui sont prisonniers de la pauvreté, de ce que nous pouvons faire ensemble pour ouvrir la porte au développement.

Mais avant tout, je voudrais dire quelques mots sur quatre autres questions qui revêtent une importance particulière à ce stade.

Tout d'abord Hong-kong. L'année 1997 sera une année spéciale pour Hong-kong. Dans moins de 300 jours, le monde assistera à un événement historique. Le transfert pacifique de la souveraineté sur un territoire de 6 millions de personnes libres et prospères est un événement sans précédent à notre époque moderne. Un transfert sur la base

d'un Traité international, déposé ici à l'ONU, Traité entre deux membres du Conseil de sécurité, qui garantit que pendant 50 ans à partir de 1997 il y aura «un pays, deux systèmes» et que «le peuple de Hong-kong gouvernera Hong-kong». On ne saurait douter de l'intérêt que la Grande-Bretagne continue de porter à l'avenir de Hong-kong et de son peuple jusqu'au siècle prochain.

Grâce aux efforts déployés par le peuple de Hong-kong lui-même, le développement de Hong-kong est l'une des plus grandes réussites du monde. Le Gouvernement chinois a exprimé clairement sa volonté de préserver la prospérité, la stabilité et le mode de vie de Hong-kong en tant que société libre et ouverte fondée sur la primauté du droit. Pour la Grande-Bretagne, un transfert réussi marquera la fin d'un chapitre, mais également un nouveau début de nos relations avec Hong-kong et la Chine.

J'estime que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont un intérêt dans cette entreprise historique. Dans la mesure où les promesses de la Déclaration conjointe deviendront réalité, Hong-kong aura un avenir radieux dans le cadre de la Chine et en tant que l'une des principales villes du monde, qui contribuera énormément à la croissance et à la prospérité dans toute la région de l'Asie et du Pacifique. Et je suis sûr que tous ici s'associeront à moi pour accueillir cette perspective avec satisfaction.

Je voudrais également saisir cette occasion de féliciter la Cour internationale de Justice à l'occasion de son cinquantième anniversaire. La Cour internationale a accompli un travail de premier plan pour régler les différends entre États, et je suis fier que le Royaume-Uni ait toujours figuré parmi les États qui reconnaissent sa juridiction obligatoire. J'espère que d'autres se joindront à nous pour engager leur soutien moral et matériel envers la Cour internationale. Plus nombreux seront ceux qui reconnaissent que le droit international doit être le fondement des relations internationales, plus nous vivrons tous dans la sécurité.

Le monde est plus sûr aujourd'hui grâce à la signature historique du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce matin, j'ai eu le privilège de signer le Traité au nom du Royaume-Uni. Cela montre que nous pouvons, en agissant avec détermination et en faisant des sacrifices, récolter les fruits de la fin de la guerre froide. Je suis fermement convaincu que le Traité contribuera sensiblement à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à favoriser la sécurité internationale. Le Traité est le résultat d'une négociation multilatérale et a été adopté ici à l'Assemblée générale. Mais cela en soi n'est pas suffisant. Pour qu'il soit véritablement efficace, le Traité doit rallier un soutien

universel, et le Royaume-Uni va maintenant prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions le ratifier. Chaque État a le droit souverain de décider si oui ou non il entend être lié par des accords internationaux. Mais nous sommes fermement convaincus que ce Traité est dans l'intérêt de tous, et j'engage instamment tous les États à l'appuyer sans réserve.

Par ailleurs d'autres menaces paraissent toujours imminentes. Le spectre pernicieux du terrorisme nous préoccupe tous, et il est juste que l'ONU serve de cadre à un débat sur cette menace qui pèse sur le monde. Le Royaume-Uni propose l'adoption au cours de cette session d'une déclaration des Nations Unies qui stipulerait sans ambiguïté que les actes de terrorisme et le financement, la planification et la provocation de ces actes sont contraires aux buts et principes des Nations Unies. Les personnes qui se rendent coupables de tels actes diaboliques et qui cherchent à se réfugier derrière la Convention des Nations Unies pour les réfugiés ne méritent pas d'en tirer parti.

L'Organisation des Nations Unies traverse une année critique. Elle reste l'espoir des peuples du monde qui aspirent à la paix et au développement. Mais les changements nécessaires pour l'adapter et la renforcer afin qu'elle soit en mesure de relever les défis de l'avenir n'ont pas encore été menés à bien. Cette année, une solution doit être trouvée à la crise financière et comprendre une mise à jour complète du système de mise en recouvrement des contributions de l'ONU, afin que le montant des contributions soit réellement en rapport avec la faculté contributive. Mais tous les Membres doivent payer ce qu'ils doivent, tant leurs contributions que leurs arriérés, et ce, dans les meilleurs délais. Les propositions de l'Union européenne offrent un bon point de départ pour la négociation. Il serait également important de parvenir dans l'année à venir à une solution sur la question de l'élargissement du Conseil de sécurité dont les débats n'ont que trop duré. En bref, l'ONU doit être prête à affronter le nouveau millénaire.

J'en viens maintenant au thème principale de mon intervention. Il y a trois mois, à Lyon, le Groupe des Sept s'est engagé dans un partenariat en vue du développement économique du monde. Ce n'est pas un simple slogan; il s'agit d'une démarche nouvelle pour relever le défis du développement, et elle signifie que les pays en développement et les pays développés partageront la responsabilité de créer les conditions de nature à favoriser la croissance économique — un programme de mesures commun dont nous avons besoin pour promouvoir le développement.

Cela signifie pour les pays du monde en développement que les politiques permettant à leurs économies de croître doivent être poursuivies : les impôts doivent être maintenus à un faible niveau, les subventions ne doivent pas fausser les marchés, les exportations ne doivent pas être entravées par des droits de douane élevés. Les marchés nationaux doivent être en mesure de fonctionner avec le moins d'ingérence possible. L'objectif est d'instaurer un climat où le secteur privé pourra prospérer, car il est le moteur de la croissance.

En 1755, Adam Smith a déclaré dans une citation célèbre que la prospérité

«dépend de peu de choses ... de paix, d'impôts modérés, et d'une administration de la justice assez bonne.»

Cette recette reste valable aujourd'hui — bien qu'elle ne soit pas facile à faire; mais avec une bonne administration dotée d'une base solide et recourant à des politiques macro-économiques raisonnables, l'entreprise peut prospérer partout. C'est là le défi lancé aux gouvernements du monde en développement.

Mais quel sera le rôle des pays développés? Des pays comme le mien. Il nous incombe de lever les entraves qui font obstacle aux économies en développement qui s'efforcent de pénétrer le marché mondial. Nombre de pays les plus pauvres sont toujours enlisés dans le bourbier de la dette qu'ils n'ont guère de chance de pouvoir rembourser un jour. Ceci ne profite à personne. Le Royaume-Uni soutient depuis longtemps qu'un profond allègement de la dette, conjugué à une réforme macro-économique comme celle que je viens de décrire, peut donner l'impulsion voulue au développement des économies les plus pauvres. Il y a quelque temps, la Grande-Bretagne a aidé à dégager les mesures qui pourraient être prises pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés : allègement plus important de la dette de la part des créanciers bilatéraux et stimulation des institutions multilatérales pour les amener à assumer elles-mêmes une plus grande part de ce fardeau. Depuis lors, le Club de Paris des créanciers a apporté une contribution sensible en augmentant la remise de la dette comme cela avait été convenu au Sommet de Naples en 1994 à la suite des propositions britanniques. Les institutions multilatérales ont également fait des propositions utiles, comme par exemple le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale qui octroie un allègement de la dette. Je salue également l'engagement pris par le Fonds monétaire international (FMI) de continuer d'allouer des taux privilégiés aux fins de faciliter l'ajustement structurel renforcé.

Ces mesures visant à alléger la dette doivent être appliquées avec souplesse et sans retard. Les pays qui en ont le plus grand besoin doivent pouvoir bénéficier aussi rapidement que possible d'une remise maximale. J'attends avec intérêt l'accord final qui doit intervenir lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui auront lieu la semaine prochaine.

Le secteur privé est le moteur du développement. Les flux d'investissements privés vers les pays en développement atteignent à présent des niveaux records. Le Royaume-Uni vient en troisième position en tant que source d'investissements privés. Mais ces flux ne parviennent pas encore aux pays les plus pauvres. L'aide privilégiée doit donc se poursuivre afin d'amorcer le développement national. Nous devons centrer nos efforts sur les pays où l'aide est le plus nécessaire et peut être le mieux mis à profit. L'aide doit avant tout être destinée à créer une croissance équitable, à développer les ressources humaines vers leur plein potentiel, à donner la priorité aux besoins des pauvres, à savoir la santé et l'éducation, l'eau potable et les petites entreprises.

Ce partenariat de nos pays pour le développement doit de plus en plus faire face aux problèmes croissants que pose la survie de la planète : changement climatique, environnement, avenir des océans et des forêts du monde et les pandémies. Un développement qui méconnaîtrait ces phénomènes ne saurait être viable. Au seuil du prochain siècle, l'Organisation des Nations unies est l'instance de premier plan où l'attention et l'action des gouvernements et de la société civile peuvent se mobiliser sur ces défis. À cet égard, la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu l'année prochaine pour examiner le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement est un exemple.

Mais la meilleure aide que puissent apporter les pays développés aux pays en développement consiste à acheter ce qu'ils produisent, et pour cela les pays développés doivent faire tomber les barrières que nous continuons de dresser pour faire obstacle aux importations des pays les plus pauvres du monde en développement. Lorsque je regarde le monde, je vois de nombreux pays en développement qui regorgent de produits qu'ils pourraient vendre à l'exportation : textiles, produits alimentaires, produits manufacturés. Mais, malheureusement, les marchés des pays les plus riches du monde développés sont souvent fermés à ces exportations. Le rapport de la semaine dernière de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) prédit que les pays pauvres pourraient tripler leurs exportations vers le Nord au cours des 10

prochaines années si les quotas d'importation étaient éliminés progressivement — ce qui représente 175 milliards de dollars supplémentaires de recette par année. Le protectionnisme étouffe les économies en développement, les privent de l'oxygène de la croissance.

Le bilan de l'Union européenne est meilleur que celui des autres pays. Nous avons déjà un programme à grande échelle qui permet aux importations des pays en développement de rentrer en franchise de droits. Mais même ainsi, l'Union européenne fait obstacle aux importations de fleurs coupées en provenance de Palestine; aux jus de fruit d'Afrique du Sud, de confiture de fraise de Bulgarie. D'autres pays développés sont encore moins généreux. Les États-Unis prennent pour cible les tomates du Mexique; le Japon restreint les importations de riz d'Asie du Sud-Est. Je pourrais continuer à citer nombre d'autres exemples.

Nous savons tous qu'il est difficile de résister aux puissants groupes de pression nationaux. Ils sont présents en Grande-Bretagne comme ailleurs. Mais ce type de protectionnisme n'est pas simplement égoïste; il manque de perspicacité. La croissance et la prospérité dans le monde en développement loin de réduire la richesse du monde industrialisé ne fera que l'augmenter avec le temps. Le commerce est un jeu où il n'y a que des gagnants. C'est un processus qui est mutuellement avantageux, mutuellement enrichissant; et la prospérité amène avec elle la stabilité et une plus grande sécurité pour tous.

Ce n'est pas seulement une panacée à la mode inventée dans une tour d'ivoire. C'est une formule qui a fait ses preuves. Depuis 1945, grâce à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'économie mondiale a évolué régulièrement vers des marchés plus ouverts. Et le succès en est indéniable : cinq décennies de croissance économique et de prospérité sans précédent. Il nous appartient de faire partager plus largement ces avantages.

C'est pourquoi, je salue chaleureusement la proposition avancée par le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce. M. Ruggiero a proposé que les pays en développement les moins avancés bénéficient d'un accès en franchise de droits aux marchés du monde développé. Je me félicite sincèrement de cette initiative. J'espère que d'autres comprendront cette logique qui s'impose : le meilleur espoir que peuvent avoir les pauvres pour arriver à un développement économique durable est de se voir accorder la liberté d'exporter, la liberté de vendre.

Cette liberté permet aux pays de croître. Mais le libre-échange n'est pas seulement utile aux pays en développe-

ment, c'est un bien universel, ses avantages s'étendent largement, aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs du monde développé ou du monde en développement, qui ne peuvent que tirer profit de l'efficacité plus grande qu'engendre le libre-échange et qui peuvent acheter les produits les meilleurs et les moins chers disponibles sur les marchés mondiaux. Bref, nous avons tous à gagner du libre-échange. C'est pour cette raison que la Grande-Bretagne est si fermement attachée à concrétiser la vision d'un libre-échange mondial d'ici à l'an 2020.

Le libre-échange commence au niveau national. La réduction des tarifs et des autres restrictions à l'importation aide les pays en développement en réduisant les coûts de production, en renforçant l'efficacité et en aidant ainsi les exportations et la croissance. Si l'on ajoute à ces avantages la liberté d'exporter accordée par les marchés ouverts des pays développés, les économies en développement pourront jouir d'un milieu sain de développement. Le libre-échange est donc un moteur de croissance. Ce n'est pas seulement une bonne théorie économique. Une plus grande efficacité et une plus grande croissance signifient que davantage de ressources seront libérées pour construire de nouveaux hôpitaux et de nouvelles écoles, pour améliorer le logement et la qualité de l'eau. Le libre-échange présente un réel avantage pour les pauvres.

J'ai décrit aujourd'hui un défi que chacun ici doit relever. La pauvreté n'est pas une fatalité; nous pouvons tous faire quelque chose. En mai, l'Organisation de coopération et de développement économiques a proposé que les pays développés et les pays en développement s'efforcent ensemble de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. La Grande-Bretagne s'engage à l'égard de cet objectif, qui est réalisable.

Chez nous, nous devons libéraliser nos économies, atténuer le poids du gouvernement et lever toutes les restrictions sur le libre fonctionnement du marché. Dans l'économie mondiale, nous devons éliminer les barrières au commerce pour permettre aux pays en développement de vendre. Nous devons aider à libérer du fardeau de la dette ceux qui sont le moins à même de le porter. Nous ne pouvons accepter que les membres les plus pauvres de la communauté mondiale soient marginalisés. Nous devons mettre tout en oeuvre pour que tous les Membres des Nations Unies puissent jouir des fruits de l'intégration dans l'économie mondiale. Une Organisation des Nations Unies revitalisée a un rôle essentiel à jouer.

Je ne sous-estime pas la difficulté des tâches que j'ai décrites. Nous ne pouvons y faire face qu'en partenariat,

riches et pauvres ensemble. Si nous jouons tous notre rôle, la prospérité peut être mise à la portée de tous les pays, même les plus pauvres.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Erik Derycke, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

**M. Derycke** (Belgique) : Le début de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale sous la présidence de l'Ambassadeur Razali se tient au moment même où un grand nombre d'États viennent de prendre de nouveaux engagements sur la longue route du désarmement nucléaire. La signature, ce matin même, du Traité d'interdiction complète des essais est une occasion de plus pour la Belgique de réitérer sa volonté de contribuer à la lutte contre la prolifération nucléaire. Je me réjouis de l'importante étape qui vient d'être franchie aujourd'hui. Elle doit nous inciter à poursuivre nos efforts communs en vue de parvenir à l'universalité de ce nouvel instrument international ainsi qu'à la mise en oeuvre effective des mesures de vérification internationales qu'il prévoit.

Mon collègue irlandais, le Ministre Dick Spring, a pris la parole au nom de l'Union européenne dont mon pays partage les préoccupations et les objectifs. La Belgique s'applique à contribuer de manière substantielle à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des plans d'action que l'Union européenne se propose de développer dans le monde.

Nos propos, face à cette auguste assemblée, se doivent parfois de dépasser les figures de style. Les formules diplomatiques cachent trop souvent notre impossibilité d'agir et notre absence de compassion véritable.

Le citoyen du monde, dans ce siècle qui se termine, a peur. Quel que soit son pays, il traverse cette anxiété nouvelle, cette peur du lendemain, sans parfois se rendre compte que ces sentiments sont partagés par la terre entière. Dans beaucoup de régions du monde, cette angoisse correspond à un danger physique, à des situations de menaces extérieures, d'agression, de guerre civile. Les hommes meurent pareillement en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe. Ils sont tués pour les mêmes rêves et mutilés à jamais dans leur corps et dans leur âme par la barbarie des armements modernes et la folie criminelle qu'engendre la haine.

Oui, notre monde a peur face à toutes ces violations fondamentales des droits de l'homme qui perdurent malgré les grandes conférences pour proclamer notre espérance et notre foi en un monde respectueux des droits de l'homme,

de la femme et des enfants, notre espoir d'un monde où la question du respect du droit humanitaire ne se poserait plus.

Les drames occasionnés par la guerre et ceux qui résultent des situations de sous-développement sont sans commune mesure avec les crises que traversent les États riches. Et pourtant, les crises en Europe, dans nos sociétés prospères, traduisent un même déficit humanitaire, sont des symptômes différents d'une même maladie des temps modernes : ce mépris de l'homme en tant que sujet de droit, son rabaissement à n'être qu'une marchandise. Aujourd'hui, la vie sociale est partout en crise. La logique du seul marché apparaît être une machine excluante, qui dualise la société. Comme l'écrivit le poète mexicain Octavio Paz,

«la société de consommation a refroidi la vie humaine avec les eaux glacées du calcul égoïste.»

Cette déshumanisation de l'homme au profit de l'argent est la cause première de beaucoup de fléaux qui frappent notre planète, indépendamment des systèmes politiques et des diverses traditions qui caractérisent chaque région du monde.

Je pense à l'inertie de l'homme transformé en consommateur plutôt qu'en acteur dynamique, aux problèmes de chômage et aux fléaux que représentent le trafic des êtres humains, la prostitution infantine, le trafic d'organes et de drogue, et à toutes les activités criminelles internationales. Ces calamités des temps modernes nécessitent la mise en place, par la communauté internationale, de mécanismes efficaces pour lutter tous ensemble.

Comme je l'ai souligné, lors de la Conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenue à Stockholm en août dernier, nous devons unir nos efforts, nos volontés, nos moyens et nos ressources pour neutraliser et empêcher sa prolifération à travers la planète. Le comportement de ceux qui profitent de cette forme cruelle de la traite des êtres humains doit être incriminé par la communauté internationale.

La Belgique considère que les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Stockholm visant à incriminer l'exploitation sexuelle des enfants doivent se traduire par de nouvelles obligations conventionnelles pour tous les États. Les négociations en cours pour l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant me paraissent un forum approprié pour y parvenir.

La protection des enfants dans ce domaine doit également nous inciter à une approche créatrice et courageuse

dans tous les autres forums des Nations Unies où la question de l'incrimination internationale de la traite des êtres humains est abordée. La Déclaration et le Programme d'action de Stockholm doivent se refléter dans les textes que nous adopterons au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale en vue de renforcer la protection des droits de l'enfant et de condamner résolument son exploitation.

Cette année, la Journée internationale — le 2 décembre — de la lutte contre l'esclavage sera consacrée à la traite des êtres humains. Il faut que le monde entier se mobilise pour faire cesser cet horrible scandale.

Nous devons nous saisir de ces problèmes de société, mais notre action, pour être crédible et efficace, doit d'abord être une introspection. Comment réconcilier la société contemporaine avec la globalisation des cultures et des échanges? Comment reconstruire l'équilibre entre les ressources des pays riches et les besoins des pays pauvres?

La liberté du marché ne peut être absolue, sinon elle devient une absurdité, car nos sociétés ne sont viables que lorsqu'il en résulte un équilibre entre la liberté de chacun et les droits fondamentaux des autres. L'évolution malheureuse de notre société de consommation et l'abandon des valeurs humanistes risquent de nous amener, comme la situation dans mon pays l'a démontré cet été, à une société où pour certains l'assassinat et le viol sont monnaie courante et où des abus sont trop longtemps tolérés. Il faut donc rétablir la liste de nos priorités morales et créer une nouvelle éthique internationale qui reposerait sur des priorités simples et faciles à mettre en oeuvre.

Il y a d'abord la paix, la non-violence, l'acceptation de l'autre et ensuite le partage et la solidarité sociale. Il faut réconcilier l'homme avec les temps modernes, lui restituer sa place centrale comme sujet et acteur plutôt que comme objet et marchandise. Ce sont ces valeurs aussi qui doivent déterminer les relations entre pays riches et pays pauvres. Enfin, il y a l'éducation de nos enfants à devenir des citoyens vivant de façon pleinement responsable et conscients des conséquences de leurs actes sur la vie en société. L'élaboration d'une nouvelle éthique internationale me paraît être indispensable pour surmonter nos peurs et retrouver cette volonté d'agir, cette approche optimiste de la coopération internationale qui est notre devoir moral.

La diplomatie préventive doit, à ce titre, compter parmi nos priorités essentielles. La Belgique ne peut ni ne veut ignorer la nécessité de porter son attention vers le Sud, vers l'Afrique en particulier. Nous devons vaincre le désespoir

de certaines situations et tout mettre en oeuvre pour permettre enfin en Afrique l'éclosion de la justice, du progrès social et de la démocratie. La situation est extrêmement préoccupante et nous invite à construire notre action politique en fonction des priorités essentielles qui sont en réalité des défis à surmonter. Quels sont ces défis? Éviter de nouvelles guerres fratricides, de nouveaux génocides, assurer dans les conflits existants le respect du droit humanitaire international, garantir la reconstruction et le développement durable du continent dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous devons construire notre politique en gardant à l'esprit les liens fondamentaux qui doivent se nouer entre ces objectifs complémentaires.

En particulier, je pense à l'action de l'ex-Président Nyerere en Afrique centrale. Notre soutien à cette action exprime notre volonté de collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays de la région pour tenter de trouver ensemble des solutions à la crise actuelle et éviter que la haine, la mort et les ravages de la destruction ne frappent cette Afrique qui nous est proche. La Belgique appuie la convocation d'une conférence sur la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

La nomination de M. Ajello, comme Envoyé spécial de l'Union européenne et celle de l'Ambassadeur Haesendonck, comme Envoyé spécial belge pour cette région, témoignent de la volonté de l'Union européenne et de la Belgique de répondre à ces préoccupations. Pour les années 1996 et 1997, le Gouvernement belge a débloqué des moyens financiers afin de soutenir les efforts en cours. Il n'y va pas seulement de la survie des populations du Burundi, du Rwanda et du Kivu au Zaïre mais de la sécurité et de la prospérité de l'ensemble de l'Afrique centrale.

Dans le cadre d'une politique de prévention des conflits que cherche à développer l'Union européenne en collaboration avec l'OUA, il y a également la volonté politique de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), présidée actuellement par la Belgique, d'apporter un soutien logistique aux opérations africaines de maintien de la paix. La mission d'établissement des faits de l'UEO en Éthiopie, en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya est revenue avec des résultats probants et nous entendons aller de l'avant sur cette voie pendant notre présidence. Notre pays, lié depuis des années par des accords sur les forces de réserve, doit poursuivre sa réflexion quant aux mécanismes qui pourraient être mis en place en vue d'améliorer le fonctionnement de ces accords.

Je voudrais dans ce contexte rappeler que nous sommes disposés à soutenir par des moyens logistiques et

financiers un éventuel plan d'urgence pour le Burundi. Les dispositions adoptées le 25 juin et le 31 juillet derniers à Arusha pourraient permettre, sous une forme éventuellement révisée, de soutenir les efforts de normalisation au Burundi. Ceci représenterait évidemment une option bien préférable à toute autre solution envisagée. Le Gouvernement belge marque ici sa volonté politique d'être associé, selon des modalités à définir, à cette éventuelle assistance pour la sécurité du Burundi. Cependant, il souhaite de tout coeur que les autorités burundaises et toutes les forces vives de la nation trouveront le chemin de la réconciliation nationale et du rétablissement de la paix, d'un système de gouvernement garantissant une représentation équitable et une protection réelle des minorités. D'autre part, la résolution 1072 (1996) du Conseil de sécurité, adoptée le 30 août, exige que ces négociations soient entamées avant le 31 octobre prochain.

L'action de la Belgique dans le domaine de la diplomatie préventive s'inscrit également dans les efforts déployés par l'Union européenne pour favoriser l'éclosion de ces sociétés nouvelles. Les élections présidentielles, législatives, régionales et locales qui se tiendront, en 1997, au Zaïre sont pour le Gouvernement belge et l'Union européenne une occasion de manifester leur solidarité active, dans le cadre d'un effort collectif d'assistance électorale que doivent coordonner les Nations Unies. Pour que la mise en place de cette assistance électorale puisse démarrer, j'é mets le voeu qu'un représentant du Secrétaire général soit nommé au plus tôt. Le peuple zaïrois a le droit de participer en connaissance de cause à des élections légitimes et libres. La communauté internationale a le devoir de faciliter le processus démocratique au Zaïre.

Le Gouvernement belge est conscient de la difficulté d'une approche globale de la problématique du Sud et de l'Afrique centrale en particulier. Nous ne pensons pas qu'il nous appartient d'imposer à d'autres pays un système de gouvernement ou de dicter les recettes pour y parvenir. Mais nous nous devons d'insister sur le concept de conduite avisée des affaires publiques, sur des systèmes de gouvernement où les pouvoirs se contrôlent et s'équilibrent les uns les autres et qui garantissent le libre exercice des droits civils, politiques, sociaux et culturels des personnes, favorisant l'éclosion d'une société civile libre et dynamique, seule garante d'un développement durable et harmonieux.

La diplomatie préventive n'a aucun sens si l'approvisionnement en armements continue à être accessible à des groupements d'extrémistes qui cherchent dans la suppression de l'autre, dans le «nettoyage ethnique», des réponses à des problèmes dont la solution devrait au contraire reposer sur le dialogue, la recherche du consensus, la négociation

politique. Le Registre des armes classiques des Nations Unies est l'un des éléments essentiels de la transparence en matière d'armement, soutenu entre autres par mon pays. Depuis des années, la Belgique fournit les renseignements demandés à ce titre. L'élargissement de ce Registre à d'autres catégories d'armes me paraît hautement souhaitable. Le Gouvernement belge estime cependant que pour l'instant la priorité doit avant tout être donnée à l'universalité du Registre. Avec nos partenaires de l'Union européenne nous continuerons d'effectuer des démarches en ce sens.

Les mines antipersonnel sont des armes particulièrement inhumaines. La Belgique poursuit inlassablement ses efforts dans toutes les instances internationales et son action vise à l'interdiction totale et universelle des mines antipersonnel. Le Gouvernement belge regrette le peu de progrès réalisés à cet effet. En octobre prochain, notre pays participera à la Conférence d'Ottawa, qui, je l'espère, pourra donner une impulsion significative à la réalisation de notre objectif.

Lorsque la diplomatie préventive et la limitation des armements ne suffisent pas à sauvegarder la paix, les missions de paix deviennent nécessaires. Ces missions de maintien et de rétablissement de la paix restent, aux yeux des Belges, une des responsabilités premières des Nations Unies. Le Gouvernement belge a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix et assure actuellement la direction militaire de l'Assistance transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Je suis persuadé que le succès des opérations de l'ATNUSO contribuera de manière significative au rétablissement d'une société que nous espérons pluraliste, tolérante et éprise de paix. L'an dernier, les Accords conclus à Dayton et signés à Paris ont permis la mise sur pied, sous l'égide des Nations Unies, d'une opération internationale: la Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR) conduite par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Mon pays s'est engagé avec ses partenaires dans cette opération de paix qui se veut être un exercice de solidarité, de reconstruction et d'espoir pour une nouvelle Europe. Les récentes élections en Bosnie-Herzégovine nous permettent d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

La multiplication et l'ampleur des opérations de maintien de la paix, qui ont marqué l'histoire récente de notre organisation, ont fait évoluer les concepts politiques et donné une nouvelle dimension à la coopération militaire internationale. Elles ont également permis une évolution favorable et nécessaire dans le domaine du droit humanitaire

international. Le Gouvernement belge espère que l'accord intervenu récemment entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Secrétariat sur l'applicabilité du droit humanitaire aux opérations de maintien de la paix, permettra l'adoption rapide de lignes de conduite à cet effet. Cette évolution est indispensable et devrait être accueillie sans aucune réserve par tous les États qui fournissent des contingents.

Pour que les opérations de maintien de la paix réussissent, il faut qu'elles s'accompagnent ou soient suivies de programmes de relèvement. Bien sûr, ces programmes de relèvement, dont l'objectif est d'éliminer les causes potentielles de nouveaux conflits, doivent se développer dans un climat de paix garantissant le respect des droits de l'homme.

La fin de ce siècle est caractérisée par l'ampleur et l'urgence des opérations de relèvement et par les interventions et aides humanitaires. Ces situations de crise exceptionnelles ne doivent pas nous faire oublier l'importance qu'il convient de garder à la mise en oeuvre du développement global et durable. Les grandes conférences thématiques des Nations Unies ont voulu mettre sur pied une stratégie ayant pour ambition l'épanouissement de la personne humaine. Je crois que la mise en oeuvre effective des dispositions morales et politiques, arrêtées par ces grandes conférences, s'inscrivent dans le droit fil de la nouvelle éthique que j'appelle de mes voeux.

Dans ce contexte, je voudrais évoquer les efforts de réforme des institutions des Nations Unies, et plus particulièrement cette recherche d'efficacité et de bonne gestion financière qui doit être le mot d'ordre des modes de fonctionnement de notre organisation.

J'ai commencé mon intervention par la dénonciation de la peur et par un plaidoyer pour une nouvelle éthique internationale. Je voudrais la conclure par une constatation que je faisais d'ailleurs au début. Les mots, les paroles sont creuses si elles se bornent à être des figures de style, des formules diplomatiques. Il faut que nos paroles soient vivantes, qu'elles surgissent de la paix, du silence et de la transparence de toutes choses. Car ce n'est qu'alors que nous réussirons à comprendre le langage de ces nombreux enfants, femmes et hommes meurtris par le sous-développement, les guerres et l'indifférence.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République de Croatie, S. E. M. Mate Granić.

**M. Granić** (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer mes félicitations au Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection au poste élevé qui lui permettra de guider les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que son expérience de diplomate et son attachement aux nobles principes de la Charte donneront à cette session un engagement, une détermination et une vigueur renouvelés. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour la manière compétente dont il a présidé la cinquantième session.

Après avoir été le centre d'attention de la communauté internationale pendant longtemps, du fait qu'elle avait été victime d'une agression et partie à la crise régionale la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale, la Croatie est entrée maintenant dans une nouvelle ère de son histoire en tant qu'État libre, souverain et pleinement indépendant. La Croatie est maintenant en mesure de traiter et de régler presque toutes ses affaires intérieures et extérieures en utilisant ses propres ressources, et grâce à une coopération étroite avec la communauté internationale en tant que partenaire à part entière.

C'est donc un grand plaisir pour moi d'être à la tête de la délégation croate à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, fermement convaincu que le temps de la guerre est enfin révolu et que dans la région de l'Europe du Sud-Est, la Croatie n'est plus victime d'une crise qui dépasse ses frontières mais qu'elle est plutôt devenue un acteur actif et résolu dans la recherche de la solution finale de cette crise et dans l'ordre international naissant. À cet égard, nos politiques intérieures et extérieures sont de plus en plus orientées vers la paix et centrées sur le développement.

Pour le moment, la Croatie a traité avec succès la question du statut d'État et du droit des petites nations à l'autodétermination complète, de même qu'elle a défendu ces droits dans le cadre de l'ONU et grâce à l'ONU. Nous sommes profondément reconnaissants à cette noble organisation et à ses institutions spécialisées, et en particulier aux États Membres dont les fils et les filles s'exposent au danger, dans certains cas faisant le sacrifice de leur vie en essayant de nous aider à mettre fin à la guerre d'agression horrible perpétrée contre notre pays et dans la région. La Croatie a accueilli l'une des opérations de maintien de la paix les plus vastes, les plus coûteuses et les plus complexes de l'histoire des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple croates, les centaines de milliers de personnes déplacées et les réfugiés en particulier, ont critiqué à de

nombreuses occasions le manque d'efficacité et l'ambiguïté des mandats de maintien de la paix. Aujourd'hui, cependant, la guerre est finie, et finalement nous nous rendons compte des contraintes politiques, économiques et juridiques que la communauté internationale a dû surmonter afin de réagir de façon appropriée à l'agression, au désastre de la guerre et à l'incertitude diplomatique résultant de l'éclatement de la fédération communiste de Yougoslavie et au vide causé par la fin de la guerre froide sur le plan de la sécurité.

La Croatie et la Bosnie-Herzégovine ont effectivement payé un prix élevé à la lutte pour leur survie; il en va de même des efforts progressifs que la communauté internationale a déployés pour mettre au point un nouveau concept des Nations Unies et d'autres mécanismes internationaux pour régler pacifiquement les conflits. Cependant, nous croyons que notre expérience a donné un élan très positif à la nécessité intrinsèque de réformer le concept général des opérations de maintien de la paix, les travaux du Conseil de sécurité et également d'opérer des changements dans les systèmes régionaux, politiques et sécuritaires en Europe.

Même si le mandat des forces de maintien de la paix en Croatie n'est pas encore achevé — 5 000 soldats de la paix travaillent encore dans la région croate du Danube. Je tiens à faire part à l'Assemblée de l'optimisme de mon gouvernement quant à l'achèvement heureux du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Cette opération pourrait devenir l'opération de maintien de la paix la plus réussie dans l'histoire récente, et peut-être à juste titre, étant donné nos propres frustrations et celles de la communauté internationale s'agissant de la tentative de maintien de la paix et de rétablissement de la paix dans la région jusqu'à présent.

Le succès de l'ATNUSO est de plus en plus probable, étant donné la signature récente d'un accord sur la normalisation des relations entre la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie et l'émergence d'un nouvel équilibre dans la région, le même équilibre qui a aidé la communauté internationale à forger l'Accord de paix de Dayton.

Nous sommes reconnaissants à tous les États Membres qui ont appuyé les appels que nous avons lancés à l'Assemblée générale afin que le droit international soit universellement respecté, comme le recommande la résolution 49/43 de l'Assemblée générale qui a créé les conditions politiques et le cadre légal à une réintégration pacifique de la Slavonie orientale. Nous sommes reconnaissants aux États Membres

dont les diplomates et les soldats oeuvrent directement pour assurer le succès de la mise en oeuvre de l'ATNUSO.

Grâce en partie à l'appui fourni par l'Assemblée générale aux principes universels consacrés dans la Charte et grâce aussi à l'intervention des forces de maintien de la paix des Nations Unies, les pays qui ont émergé après la dissolution de l'ex-Yougoslavie s'acheminent de plus en plus vers l'objectif d'une solution pacifique des problèmes mutuels, et ce, sur une base bilatérale et des contacts multilatéraux réguliers, ce qui réduit le besoin d'interventions et de médiations internationales. Ces problèmes incluent la succession de l'ex-État; les arrangements régionaux de sécurité et la maîtrise des armements; la recherche des personnes portées disparues; les droits réciproques des minorités; et le rétablissement de formes de coopération bilatérale dans les domaines économique et culturel. L'élargissement des relations bilatérales entre voisins, basé sur des principes et des normes internationaux reconnus et qui a été couronné de succès, ne saurait être remplacé par l'imposition d'associations régionales ambitieuses et superflues.

Compte tenu de cette nouvelle réalité, dans le cadre de laquelle la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie sont prêtes à résoudre leurs problèmes en suspens sur une base bilatérale, en tant que deux États égaux et souverains, la présence des forces de maintien de la paix en Croatie ne s'avère plus nécessaire.

Toute nouvelle prorogation du mandat de l'ATNUSO en Croatie ne ferait que provoquer des retards dans sa mise en oeuvre et constituerait une menace pour l'aspect le plus critique du mandat : le retour de 80 000 réfugiés et personnes déplacées croates et non serbes dans la région. Si l'absence de progrès devait se poursuivre à cet égard, elle pourrait conduire à l'instabilité tant interne qu'externe, et c'est précisément ce que mon gouvernement et la communauté internationale doivent éviter à tout prix. C'est pour cette raison que mon gouvernement a adopté une position claire : l'intégration pacifique de la région dans le cadre du mandat actuel de l'ATNUSO devrait être réalisée selon le calendrier prévu.

Avec la signature de l'accord de normalisation entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie, la petite Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, en Croatie, sera également sans objet dans un proche avenir. La Croatie et la République fédérative de Yougoslavie ont convenu que la question de Prevlaka doit être traitée et pleinement résolue en tant que question de sécurité, en vue de la Charte des Nations Unies et des normes relatives aux relations de bon voisinage. Il n'y a donc plus de raison de

soulever la question d'ajustements territoriaux entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie pour la péninsule de Prevlaka — frontière cinq fois centenaire qui sépare la Croatie et le Monténégro. Cependant, il convient d'y établir un régime de sécurité par le biais d'une négociation pacifique dans l'intérêt mutuel d'une coopération économique entre les deux pays.

Partant de cette nouvelle réalité, les priorités de politique interne et étrangère de la Croatie visent maintenant à établir la compatibilité avec les organisations régionales européennes et à procéder à une intégration en temps opportun. En même temps, nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent pour assurer le succès d'une stabilisation pacifique en Bosnie-Herzégovine voisine, où les Croates sont l'un des trois peuples constituants. Le processus de stabilisation interne en Bosnie-Herzégovine demandera des années et, à cet égard, la Croatie est prête à coopérer et à collaborer avec la communauté internationale. La présence et l'assistance de la communauté internationale ont été sensiblement moins coûteuses du fait des ressources et de la contribution apportées par la Croatie. Après l'assistance initiale à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine, un État croate économiquement viable peut contribuer grandement à la viabilité de la Fédération bosniaque et de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

La Croatie est prête à reconnaître les résultats découlant de tout processus politique démocratique entre les trois nations constituantes et les deux entités en Bosnie-Herzégovine et elle continuera d'appuyer pleinement la mise en oeuvre réalisée avec succès des Accords de la Fédération.

En appuyant pleinement un équilibre approprié au sein de la Fédération, tel que défini dans les Accords de Dayton — la formule 1-2-3 : un État, deux entités, trois peuples constituants —, la Croatie cherche non seulement à assurer la survie des Croates de Bosnie en tant que peuple constituant à part entière, mais aussi à éviter une situation qui pourrait conduire à une instabilité qui menacerait la région dans son ensemble. À cet égard, toute tentative de changer la définition constitutionnelle de la Fédération ou à aboutir au même résultat par des accords institutionnels ou de partage du pouvoir sont inacceptables pour la République de Croatie en tant que partie auxdits accords. Il en va de même pour toute tentative visant à changer l'état actuel des entités par une surcentralisation de la Bosnie-Herzégovine. Tout ajustement territorial au détriment de la Bosnie-Herzégovine ou de ses deux entités sera considéré comme extrêmement préjudiciable à la stabilité de la région en général et comme une menace à la sécurité de la Croatie.

Alors que la Croatie continue de s'acheminer vers le rétablissement de son mode de vie européen, tout en adaptant sa jeune démocratie et son administration aux nouvelles réalités démocratiques européennes, une critique constructive de ses actions et attitudes continuera d'être acceptée en toute bonne foi. Nous admettons maintenant le fait qu'en raison des contraintes du processus multilatéral de gestion de crise dans la région, les normes fixées pour la Croatie dans nombre de domaines du développement démocratique sont naturellement bien plus élevées que pour d'autres pays en transition. Notre ouverture extraordinaire aux innombrables institutions qui contrôlent l'évolution dans le pays, en particulier en matière de droits de l'homme, témoigne de la transparence de notre politique et de notre profond attachement à la tolérance et aux valeurs démocratiques ainsi qu'aux droits de l'individu.

En redisant notre gratitude aux Nations Unies pour la contribution que l'Organisation a apportée pour trouver une solution heureuse à un acte d'agression perpétré contre un État Membre, nous voulons dire que notre pays est prêt, compte tenu de la riche expérience qu'il a acquise dans les efforts de médiation en matière de paix, à contribuer activement à des efforts similaires que pourraient entreprendre les Nations Unies hors de notre région. Nous souhaiterions maintenant participer aux autres activités des Nations Unies et des mécanismes régionaux, auxquels nous pourrions offrir notre expérience et nos experts pour faire progresser les intérêts communs et les idéaux de la Charte des Nations Unies.

La Croatie suit attentivement le processus de réforme du système des Nations Unies et participe activement à plusieurs de ses aspects. Nous reconnaissons pleinement la nécessité de réorganiser le système et de l'adapter au système international en évolution. De nouveaux objectifs sont déjà clairement définis dans la sphère socio-économique, et dans le domaine des droits de l'homme en particulier. L'Organisation des Nations Unies est confrontée à de nouvelles réalités et à des problèmes que posent la promotion des droits de l'individu, la préservation de l'identité des groupes et des nations et le respect de la souveraineté des États Membres.

Nous suivons avec un intérêt tout particulier le processus visant à résoudre la crise financière des Nations Unies. En tant que petit État ayant éprouvé des besoins financiers et des déficits exceptionnels au cours des cinq dernières années, la Croatie soutient les efforts visant à définir un barème des quotes-parts plus équitable pour les États Membres qui connaissent des situations difficiles ayant nui sensiblement à leur capacité de s'acquitter de leur contribution.

La Croatie a déjà fait savoir qu'elle était pour la réforme et le renforcement du système des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité. Notre position tient compte des nouvelles réalités qui demandent que des puissances économiques comme l'Allemagne et le Japon, de même que des régions et des États — et leurs points de vue — soient plus adéquatement représentés. En conséquence, la Croatie soutient fermement l'élargissement du Conseil de sécurité afin de porter sa composition à 25 Membres dans les deux catégories de membres. Une plus grande transparence dans les travaux du Conseil est également essentielle et doit être obtenue par l'adoption de nouvelles règles de procédure. L'Organisation sera également renforcée par les discussions en cours sur les changements à apporter aux procédures générales, qui, entre autres choses, réduiront et rationaliseront les coûts des activités faisant double emploi dans les diverses institutions des Nations Unies. Nous soutenons tout particulièrement les efforts faits pour rationaliser et restructurer le secteur socio-économique des Nations Unies afin qu'il puisse continuer à réaliser à travers le monde les objectifs ambitieux qu'il poursuit à juste titre.

Dans sa politique étrangère et dans ses activités économiques d'après-guerre, la Croatie s'associera en priorité aux pays de son continent, mais elle s'efforcera également de diversifier ses relations. La Croatie souhaite activement contribuer à la promotion des intérêts communs des petits États et, notamment de ceux qui ont nouvellement accédé à ce statut.

Nous notons avec plaisir qu'outre la tendance à institutionnaliser le développement régional et la coopération fonctionnelle, les États s'attachent davantage à augmenter leur capacité de coopération, par la diplomatie multilatérale, sur des questions fondamentales du développement, telles que : l'environnement; l'évolution du droit de la mer; le renforcement du droit humanitaire international; la protection des droits de l'homme et des minorités; la protection des droits des femmes et des enfants; la promotion du désarmement et de la non-prolifération; et le partage des connaissances et des ressources pour aider les pays en développement du tiers-monde. Nous transcendons donc les vieilles idéologies ainsi que les affiliations et les loyautés d'ordre religieuses ou régionales. La création d'une cour internationale de justice est l'un des domaines où la Croatie se montrera particulièrement active. Nous serons l'un des auteurs d'un projet de résolution appelant à la création rapide de cette institution.

Le monde où nous vivons entre dans une phase d'individualisation nationale mais également de coopération fonctionnelle toujours plus étroite entre les États pour la mise en place d'un nouvel ordre stable et interdépendant. En tant qu'État jeune qui a toujours présents à l'esprit les souvenirs douloureux de la lutte qu'il a menée pour faire reconnaître son identité, et obtenir sa liberté et son droit au développement économique, la Croatie souhaite sincèrement contribuer à l'instauration de ce nouvel ordre en aidant à trouver des solutions à d'autres situations de crise, aux problèmes de développement et aux disparités qui existent dans les sociétés contemporaines de par le monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général à cette séance.

*La séance est levée à 12 h 45.*